

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**LE PLAN STRATEGIQUE
DE
LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE**

**Volume 1 :
Vision d'avenir et missions de l'Union Africaine**

Mai 2004

TABLE DE MATIERES

Remarques préliminaires	7
Au commencement était l'Afrique	8
L'Afrique constitue un bloc géographique cohérent et riche en ressources, mais longtemps soumis a des facteurs adverses.....	9
Dans une économie de plus en plus mondialisée, l'Afrique est aujourd'hui menacée de marginalisation.....	12
La défiance de l'autorité de la loi, la corruption et l'impunité qui accompagne les abus des droits humains maintiennent l'Afrique dans une situation de conflit et compromettent toute initiative de développement durable.....	17
L'intégration régionale constitue le levier majeur pour accélérer la renaissance africaine.....	19
Le Nepad illustre cette volonté de marquer un nouveau tournant pour l'Afrique	20
L'Union Africaine, symbole d'un panafricanisme rénové, constitue l'instrument stratégique de l'Afrique pour relever les défis du XXIème siècle	23
La vision d'avenir de l'Union africaine est une Afrique intégrée, prospère et en paix, tirée par ses citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale	28
Pour traduire cette vision en action, sept missions ont été définies pour la Commission de l'Union Africaine	29
ANNEXES.....	40

LISTE DES ABREVIATIONS

MAEP:	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
CER :	Communauté Economique Régionale
CIR :	Communauté d'Intégration Régionale
CSSDCA :	Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique
NEPAD :	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OIG :	Organisation Inter-gouvernementale
OUA :	Organisation de l'Unité Africaine
UA :	Union Africaine

LISTE DES ENCADRES:

Encadré 1 : Les conflits en Afrique	19
Encadré 2 : Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)....	21
Encadré 3 : Les étapes de l'Union africaine	24
Encadré 4 : De l'OUA (organisation de coopération inter-gouvernementale) à l'Union Africaine (organisation d'intégration).....	26
Encadré 5 : Liste des Communautés économiques régionales (CER), des principales Organisations inter-gouvernementales (OIG) et des institutions spécialisées de l'Union Africaine (liste non exhaustive).....	31
Encadré 6 : Liste des organes de l'Union Africaine selon l'Acte constitutif.....	32
Encadré 7 : Le dispositif de gestion de la paix et de la sécurité sur le continent.....	38

REMARQUES PRELIMINAIRES

Pour s'acquitter du mandat qui lui est confié, la Commission de l'Union africaine peut s'appuyer maintenant sur trois documents essentiels qui portent, le premier sur la Vision de l'Union Africaine et les Missions de la Commission de l'Union Africaine, le second sur le Cadre Stratégique 2004-2007 de la Commission de l'Union Africaine, et le troisième sur les plans d'actions des départements de la Commission, tous les trois documents visant à structurer le programme 2004 – 2007 que la Commission de l'Union Africaine soumettra à ses instances dirigeantes en juillet prochain.

Il est important de réaliser que la vision, les missions et le cadre stratégique de la Commission sont le fruit d'un exercice collectif de réflexion et d'échange. Ces séances de « brainstorming » ont réuni à Addis Abéba, en octobre, novembre et décembre 2003, des membres du personnel de la Commission et des bureaux extérieurs, des personnes-ressources africaines, et des responsables d'institutions-clés autour de ce que doivent être les ambitions, les moyens, les obligations et les résultats de la Commission. Les rencontres ont mis en synergie des intellectuels, des politiques, des représentants de la société civile, des secteurs public et privé, ainsi que les ambassadeurs africains et les partenaires au développement basés dans la capitale éthiopienne. L'exercice participait de la nécessité d'une appropriation citoyenne de la question de l'intégration africaine par ceux qui ont un rôle critique à jouer dans sa concrétisation.

L'on ne peut, à l'arrivée, que se féliciter du fait que l'Afrique souhaitée par les fondateurs de l'Union Africaine est une Afrique consciente de ses potentialités et déterminée à les exploiter, notamment par la mise en commun de ses moyens, une Afrique critique vis à vis de ses propres faiblesses et voulant participer activement aux échanges mondiaux. Une Afrique qui ne peut pas attendre demain pour voir ses

problèmes résolus. Une Afrique qui doit avoir le souci d'offrir à ses populations les biens et services de base à des coûts abordables.

Comment arriver à cette délivrance ? Le cadre stratégique de la Commission balise les axes qui doivent nous y mener. La volonté politique des Etats membres de réaliser l'intégration, l'engagement de la Commission, l'adhésion citoyenne au projet d'intégration, l'exploitation optimale de tous nos atouts (une bonne dotation en ressources humaines et en ressources naturelles, la diversité et la vitalité de nos cultures, nos langues, notre sens de la solidarité, et notre disponibilité au dialogue), sont, entre autres, les conditions requises pour que l'Afrique soit désormais une force avec laquelle et sur laquelle compter.

Ce défi sera relevé au prix de la mise en oeuvre d'une stratégie du possible et du réalisable dans laquelle tous doivent s'investir. Les Etats d'abord : parce que leur engagement résolu pour la mise en oeuvre des chantiers de l'Union africaine conditionne leur succès. Les peuples ensuite : car il n'y aura d'intégration que celle voulue et dictée par eux. Les organes de l'Union, enfin : ils peuvent contribuer à accélérer la transformation du continent, s'ils sont dotés de moyens nouveaux, conséquents et durables, gérés dans une logique de gouvernance d'entreprise, développant leurs propres indicateurs de performance et s'obligeant à obtenir les résultats annoncés dans les échéances prévues.

Pour sa part, la Commission est déterminée à jouer pleinement le rôle attendu d'elle, en faisant la promotion, en son sein, des valeurs d'intégrité, de transparence et de bonne gouvernance, de respect mutuel, de promotion des femmes, ainsi que de solidarité et d'engagement ferme pour la cause de l'unité africaine.

**Pour la Commission de l'Union Africaine
Le Président de la Commission
Alpha Oumar Konaré**

Au commencement était l'Afrique

La découverte en 2003, au Tchad, du plus vieil Australopithèque (Toumai) qui a sept millions d'années, confirme l'Afrique comme la patrie de l'Humanité. Les Africains ont, les premiers, donné le coup d'envoi à l'immense aventure humaine du progrès. C'est en communiquant avec d'autres semblables qu'ils ont développé par les outils, le langage, le feu, la poterie, les stratégies communautaires de la chasse et de la pêche, aboutissant au « décollage » décisif de l'élevage et de l'agriculture. L'Afrique a enfanté la civilisation durant la plus longue période de l'Histoire du monde, qu'on s'obstine à tort à appeler « Préhistoire », en référence au seul critère de « l'absence d'écriture ». En vérité, dès que l'homme est là, il y a Histoire, comme en témoignent l'essor des bassins agricoles africains, les premières religions, ainsi que l'éblouissant art rupestre.

D'ailleurs quand commence « l'Antiquité », l'Afrique est encore, par l'Egypte, la locomotive et l'institutrice du Monde, avec l'écriture, le pouvoir centralisé, les pyramides et l'architecture monumentale, les sciences, etc. Ce fut l'une des cimes de l'Histoire humaine. Or la mère de l'Egypte, c'était la Nubie et ses prolongements anté-sahariens. L'Egypte elle-même, c'était, bien sûr, l'espace privilégié de la Vallée du Nil, fleuve merveilleux jailli de la matrice africaine, espace

maîtrisé par le mythe et par la science.

Dès lors, un trait fondamental s'impose tout au long de cette Histoire : c'est à l'interface de zones écologiques différentes et souvent complémentaires que vont émerger les performances majeures de l'homme africain : Koush d'abord, un moment émule des Assyriens, puis la Nubie chrétienne, Carthage et son duel mémorable avec Rome, Aksoum, le Tekrou, le Ghana, le Kanem, etc...

Suivent alors, du VII^e au XVII^e siècle, mille ans de progrès remarquables et multiformes dans l'ensemble du continent. En effet, c'est durant cette période que le Nord du continent devient l'aile marchante et créatrice de l'immense espace musulman qui génère une civilisation imposante par le mariage même de tant de patrimoines prestigieux légués par l'oekoumène (Byzance, la Turquie, l'Arabie, la Perse, l'Inde, la Chine, l'Europe et l'Afrique sub-saharienne). Les Fatimides, les Almoravides, les Almohades, le Mali, évoquent cette période rude mais faste qui voit aussi l'Ethiopie de Lalibela (XIII^e siècle) et de Zera Yakob (XV^e siècle), les royaumes Yoruba et les Etats Hawsa, les empires du Bénin et de Gao, les royaumes Kongo, Luba, Lunda et celui du grand Zimbabwe, rayonner au même moment que l'Egypte de Salah Ed Din et des redoutables Mamluk. Les collectivités à pouvoir non centralisé ne sont pas non plus restées inertes,

loin de là, comme en témoignent ces groupes humains (bwami) de la forêt du Maniema (RDC) qui ont sans doute initié les institutions des chefferies et royaumes inter lacustres. Bref, l'Afrique foisonne alors d'espaces autonomes exigus ou immenses, mais suffisamment harmonieux, d'espaces également ouverts, puisque, par le truchement de l'hégémonie amphibie des Swahili et par les Iles de l'Océan indien (Madagascar), ils sont même liés à l'Asie du Sud-Est.

Quand les Portugais avec Bartolomeu Diaz puis Vasco de Gama apparaissent dans l'Océan Indien, après avoir contourné au XV^e siècle le grand corps de l'Afrique à la recherche de « chrétiens et d'épices », le temps du monde fini commence déjà. L'on assiste alors à l'accélération des processus, la décomposition et la tribalisation des espaces socio-politiques antérieurs, ainsi que la saignée démographique due au paroxysme de la Traite des Noirs.

Par contre une diaspora noire pluricontinentale est créée, cependant que de nouvelles hégémonies africaines de plus en plus liées au système de traite (Bornou, Ashanti, Dahomey, Bambara, Moose), opèrent un ajustement qualitatif spectaculaire. Ceci avant que le XIX^e siècle ne présente l'image d'une Afrique rassemblée de gré ou de force par des conquérants africains parfois inspirés par un Islam prosélyte (Chaka,

Ousman Dan Fodio, El Hadj Omar, Samory Touré, Tippu Tib, Mirambo, El Mahdi, etc.) et déjà confrontés, pour certains d'entre eux, à l'invasion colonialiste des pays européens.

Plus que jamais, l'espace africain disséqué par des intérêts extérieurs non sans des résistances héroïques et des stratégies multiformes de refus (Abd el Kader, Abd et Lerim, Babemba de Sikasso, Al-Sanusi, Oumar Al-Mukhtar...), échappe alors à l'initiative historique des Africains. Seuls les séismes apocalyptiques des deux guerres mondiales, les rivalités internationales des grandes puissances et les crises du système capitaliste colonialiste, sans compter la poussée opiniâtre des peuples opprimés, ouvriront la voie aux indépendances. Cette ligne d'évolution unique en son genre est le produit historique de création des peuples ; mais elle s'est opérée dans le cadre de conditions écologiques, géologiques, géographiques, qui ont constitué des obstacles et des freins, ou au contraire des chances et des opportunités.

L'Afrique constitue un bloc géographique cohérent et riche en ressources, mais longtemps soumis a des facteurs adverses

L'Afrique est un immense bloc (8.000 km d'envergure, 30 millions de kilomètres carrés) qui plonge loin dans les mers australes. Continent équatorial et tropical par excellence, elle est marquée par la chaleur et la sécheresse (30% d'espaces

désertiques) bien que parcourue par quelques-uns des plus grands fleuves du monde qui débouchent difficilement dans les Océans par des trouées à travers des massifs périphériques (Congo, Nil, Niger, Zambèze).

Avec 20% de sa superficie constituée de forêts, l'Afrique détient le second poumon de la planète, avec un fabuleux gisement de biodiversité (flore et faune) qui a fait l'objet d'une exploitation multiforme.

Elle est en outre abondamment dotée en ressources minérales ainsi qu'en richesses énergétiques (pétrole, gaz, uranium) et en bassins hydroélec-triques. Bien qu'elles soient encore sous-exploitées, les réserves minières de l'Afrique représentent environ 30% des réserves mondiales. D'une manière plus spécifique, 40% des réserves d'or et 60% des réserves de cobalt du monde se trouvent en Afrique. Ses gisements de pétrole en exploitation sont également en pleine croissance.

Au niveau agricole, le développement de l'Afrique a été souvent freiné par des sols marqués par la latéritisation et assez fragiles, à l'exception des couches d'origine volcanique ou sédimentaire dans les bassins fluviaux et lacustres. Faute de révolution agraire et industrielle, 80% environ de la main-d'œuvre reste fixée sur l'exploitation agricole manuelle archaïque dans nombre de pays, avec une dépendance de plus en plus grande de l'extérieur pour la

fourniture d'intrants et l'écoulement des produits. En outre, le caractère incertain de la pluviométrie selon les saisons et les régions a sévèrement nui aux techniques performantes de maîtrise et de gestion de l'eau, comme cela a été noté en Egypte ou en Casamance, au Sénégal.

L'élevage a été également freiné par deux facteurs zoologiques négatifs : d'une part, la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase d'autre part l'anophèle, moustique responsable de la malaria qui a été une endémie majeure dans l'histoire de l'Afrique. L'anophèle a ainsi contraint les colonisateurs européens à abandonner certains territoires africains à la simple exploitation pour s'installer dans les pays dénués de malaria, comme colonies de peuplement.

A ces facteurs naturels négatifs, sont venus s'ajouter les conflits socio politiques conduisant à de fortes migrations, facilitées par ailleurs par la disponibilité de l'espace et assurée par les règles d'hospitalité envers les étrangers. Ces différents facteurs expliquent une des clés du « modèle » de dynamique historique africaine : une instabilité des établissements humains peu propice à l'accumulation, une itinérance du travail rural peu propice au progrès. En effet, en Europe et en Asie, la densité démographique a pu atteindre un seuil qualitatif où, comme dans la Vallée du Nil sous les pharaons, la survie exigeait des mutations technologiques ou

institutionnelles qualitatives et structurelles. Or, cette masse critique n'a pas été atteinte en Afrique dans de nombreuses régions pour des raisons internes et, à partir du XVI^e siècle, pour des raisons essentiellement externes. Tombouctou a une population de 150.000 à 200 000 habitants au XVI^e siècle, mais, au XIX^e siècle, l'explorateur Barth n'y trouve plus que 20.000 habitants, soit dix fois moins. Londres a 120.000 habitants en 1582 et dix fois plus à la fin du XIX^e siècle.

La Traite et la Colonisation sur lesquelles il ne faut pas se fixer par complexe mais qu'il ne faut jamais oublier, ont joué un rôle non seulement de décélération, mais de déconstruction structurelle de la dynamique africaine. Etre privé, de force, pendant quatre siècles, de l'intelligence et des bras de trente à cent millions de ses meilleurs fils et filles, cela laisse forcément des traces sur un continent, des cicatrices incontournables non seulement dans la dimension de l'avoir, mais aussi dans le registre de l'être. Certes, il faut savoir dépasser. Cependant, dépasser ne signifie pas contourner pour occulter et tomber de l'amnistie dans l'amnésie ; il signifie plutôt appréhender lucidement les faits par la vérité pour exercer la Justice et célébrer la Réconciliation.

De même, l'Afrique a été longtemps instrumentalisée. Pour la colonisation, des centaines de milliers d'Africains ont été tués dans les guerres de

conquête et de « pacification ». Par la suite, dans des guerres « propres » (contre le Nazisme par exemple), des centaines de milliers d'autres Africains sont morts. Plus tard encore, ce furent les sales guerres coloniales où les Africains furent jetés les uns contre les autres pour s'exterminer mutuellement. Tout cela a constitué autant de facteurs handicapants pour le développement du continent.

Dans une économie de plus en plus mondialisée, l'Afrique est aujourd'hui menacée de marginalisation

En ce début du XXI^e siècle, l'Afrique donne l'image d'un continent qui n'a que peu tiré parti de la globalisation économique qui s'est accélérée depuis les années 1980 et qui s'est traduite par une remarquable création de richesses. Alors que l'Asie et l'Amérique latine ont réussi à améliorer leur situation économique et à s'insérer dans l'économie mondiale à leur avantage, l'Afrique semble éprouver beaucoup de difficultés à le faire. Représentant, avec ses 832 millions d'habitants, 13% de la population mondiale, l'Afrique n'accueille que 1% des investissements directs étrangers dans le monde, assure seulement 1% du PIB mondial et environ 2% du commerce mondial, en net recul par rapport aux années 1960. Le continent n'occupe ainsi qu'une place négligeable dans l'économie mondiale et se trouve à la marge des grands mouvements qui animent la nouvelle organisation de la

production dans le monde, sous l'impulsion des multinationales. La stagnation et le recul qui en résultent sont tels que c'est en Afrique que l'on trouve le plus grand nombre de PMA (33 des 48 pays les moins avancés du monde –PMA) et de pays pauvres. Plus de 40% de sa population habitant au Sud du Sahara vivent au-dessous du seuil de pauvreté internationale de 1\$ par jour et par personne. La FAO estime également que 200 millions d'Africains ne mangent pas aujourd'hui à leur faim. A ce tableau régulier, s'ajoute l'insécurité alimentaire causée par les calamités naturelles (sécheresse, inondations, dégâts des prédateurs, etc.). Et, la conséquence de tout cela, c'est que l'Afrique continue de dépendre très fortement de l'aide publique extérieure pour assurer sa survie et amorcer son développement.

La marginalisation de l'Afrique dans l'économie mondiale conduit nombre d'observateurs à s'interroger sur l'efficacité des politiques de stabilisation et d'ajustement mises en œuvre sur le continent à partir des années 1980 pour corriger le double déficit du budget et de la balance des paiements.

Pour beaucoup, l'heure est à la réévaluation de ces politiques et des stratégies qui leur sont associées car elles n'ont en général pas réussi à amorcer des processus d'accumulation et d'accélération de la croissance économique. Déjà, en adoptant en 1989 le « Cadre africain de référence pour les

programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques (CARPAS) », les Ministres africains de l'Economie et des Finances avaient procédé à une première évaluation de ces politiques en indiquant que chercher à assurer des équilibres budgétaires et extérieurs sans s'attaquer aux déficiences structurelles des économies et des sociétés africaines ne pourrait suffire pour réaliser une croissance soutenue et un développement accéléré.

Sans remettre en cause les principes d'une économie de marché, nombre de responsables rejettent l'idée d'une société régie par les seules règles du marché et cherchent à combiner efficacité économique et solidarité, efficience et équité, croissance et développement durable, gains à court terme et perspectives de long terme. Cette position a été largement développée et enrichie au cours des conférences de Rio, de Copenhague, du Caire, de Vienne, de Beijing et d'Istanbul, portant respectivement sur l'environnement, le développement social, la population, le droit au développement, le droit des femmes et les établissements humains.

Un nouveau paradigme du développement s'est imposé que la communauté internationale désigne sous le vocable de développement humain durable compris comme

un élargissement des opportunités offertes aux citoyens pour satisfaire leurs besoins matériels mais aussi politiques et culturels, dans un contexte de diversité assumée et de pluralisme garanti. Ce paradigme re-légitime le long terme ainsi que la planification au sens de préparation de l'avenir et remet les droits humains (y compris le droit à l'eau et à l'alimentation) au centre du processus de développement. Le développement lui-même est appréhendé comme un processus de libération et d'auto-crédation, de production de richesses matérielles autant que de sens et de significations symboliques. Il s'agit, selon les mots du Professeur Joseph Ki-Zerbo, d'un combat culturel où, au contraire des pays du Nord, l'Afrique joue tout ce qu'elle a, ou pire : joue tout ce qu'elle est.

Il ne s'agit donc plus pour les Africains de rattraper qui que ce soit, d'être à la remorque ou à la périphérie de quelqu'un d'autre, mais d'être au centre d'eux-mêmes. Ils doivent se donner comme premier mot d'ordre : Se constituer. ETRE. Etre avant d'avoir. Etre pour avoir. En d'autres termes, l'enjeu pour l'Afrique est de formuler un projet sociétal de développement endogène ouvert sur le monde, au lieu de promouvoir une ouverture sur le monde qui tue dans l'œuf le développement endogène.

Ayant ainsi clarifié le sens de ses efforts en vue du développement intégral,

l'Afrique peut chercher à s'intégrer dans la mondialisation sans y perdre son âme. Elle devra ainsi renforcer sa base productive, en la diversifiant, par l'attraction de nouveaux investissements directs, et en remontant la chaîne de valeur pour produire des biens manufacturiers et des services de qualité adaptés à la demande des consommateurs. Les pays africains pourront ainsi gagner la bataille du marché intérieur et régional, avant de se lancer avec succès sur les marchés mondiaux.

Et, pour faire ce saut qualitatif, l'Afrique doit au préalable doper sa compétitivité, en levant les contraintes macro, méso et micro-économiques qui la handicapent. Ce faisant, elle pourra se départir des spécialisations agricoles et industrielles héritées de l'économie coloniale, qui n'ont que très peu évolué, moderniser son agriculture, relever fortement son niveau d'industrialisation et réaliser une croissance économique forte (de l'ordre de 7 à 8% par an).

Cette nouvelle exigence de compétitivité régionale et internationale a inspiré les nouveaux programmes de développement en Afrique qui mettent davantage l'accent sur la diversification de l'offre productive, y compris celle tournée vers les exportations, l'ouverture des marchés des pays développés aux produits africains et la promotion d'un commerce international équitable, de manière à réduire

fortement la pauvreté sur le continent.

Ceci est d'autant plus nécessaire que l'Afrique n'est plus sûre d'atteindre les objectifs économiques et sociaux qu'elle s'est fixés, de concert avec la Communauté internationale, dans le cadre de la «Déclaration du Millénaire» adoptée en septembre 2000 par les Nations Unies et qui vise notamment la réduction de moitié de la pauvreté sur le continent¹.

Le caractère central de la lutte contre la pauvreté en Afrique se justifie encore plus dans un contexte de croissance démographique accélérée. En effet, si la population mondiale augmente à raison de 1,5 % par an aujourd'hui, elle s'accroît en Afrique subsaharienne de 2 à 3% par an. Et à ce rythme, le continent comptera 1,5 milliards d'habitants en 2030, soit près du double de sa population en ce début du XXI^e siècle. Ce qui représente à la fois un défi et une opportunité pour l'Afrique.

Cette croissance démographique accélérée, accompagnée de changements importants et rapides dans la répartition spatiale des populations, du fait notamment de l'urbanisation, crée dans les infrastructures physiques et

dans les secteurs sociaux d'énormes besoins d'investissements qui sont loin d'être satisfaits. En outre, le rapport entre personnes à charge et personnes actives est le plus élevé au monde (il est proche de 1, alors qu'il est descendu à 0,5 en Asie de l'Est), en raison de la jeunesse de la population africaine.

Investir dans l'accès des groupes défavorisés aux services sociaux constitue donc une urgence absolue en Afrique. Il s'y ajoute que, du strict point de vue de la rationalité économique, l'amélioration des indicateurs sociaux grâce à des investissements significatifs dans l'éducation, la santé, la protection maternelle et infantile, ainsi que dans les technologies de l'information et de la communication, contribue au renforcement des bases à long terme de la croissance et du développement.

La jeunesse devrait être la principale cible de ces efforts budgétaires, car dans un monde où le savoir et le savoir-faire comptent dorénavant comme des facteurs-clés de la compétitivité des Nations, la jeunesse de la population africaine pourrait constituer un atout dans le futur, à condition que ces jeunes reçoivent l'éducation et la couverture sanitaire idoines.

Cependant, les stratégies mises en œuvre au cours des dernières années n'ont malheureusement pas toujours été en adéquation avec cet impératif de valorisation de ces

¹ Un montant de près de 3.050 milliards de dollars US serait nécessaire pour réaliser les Objectifs du Développement du Millénaire. Selon les estimations de la Commission Economique pour l'Afrique, il faudrait doubler la croissance économique africaine (qui est actuellement de 3,5% en moyenne) pour la porter à 7 pour cent au moins par an pour espérer remplir l'objectif de réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici l'année 2015. Ce qui suppose des investissements massifs de l'ordre de 40 pour cent du produit intérieur brut.

ressources humaines qui constituent en Afrique et comme partout ailleurs, et aujourd'hui plus que jamais, le capital le plus précieux pour le développement. En particulier, les budgets publics affectés aux secteurs sociaux, bien qu'en hausse, demeurent encore très en deçà des besoins de mise à niveau.

Il est vrai aussi que le fardeau de la dette² réduit la capacité des pays africains à affecter plus de ressources aux dépenses sociales. C'est la raison pour laquelle l'Afrique continue de demander qu'il soit abordé la question de son désendettement, et d'aller ainsi beaucoup plus loin que les mesures prises dans le cadre de l'initiative PPTTE (pays pauvres très endettés).

En définitive, le retard pris dans les investissements sociaux fait que le continent marque le pas en ce qui concerne plusieurs indicateurs sociaux, l'éloignant par conséquent de la possibilité de réaliser les objectifs de développement du Millénaire fixés pour 2015. Ainsi :

- les déficits en quantité et en qualité des ressources humaines persistent dans plusieurs domaines clés du fait de la lenteur des progrès en matière d'éducation et de santé. A titre d'exemple, les taux d'inscription scolaire aux cours élémentaires en Afrique subsaharienne ont globalement stagné entre 1995-2000 alors

que les autres régions du monde ont enregistré des progrès;

- la fracture numérique s'approfondit. L'évolution confirmée vers une société du savoir où les technologies de l'Information et de la Communication joueront un rôle majeur dans le développement économique et social, présente le risque, si l'Afrique ne réagit pas, d'élargir le fossé déjà très important qui sépare le continent, dans ce domaine, des pays industrialisés, créant un danger d'isolement des peuples d'Afrique. L'enjeu, c'est aussi de réduire le gap numérique au sein même des pays africains et de promouvoir le développement des contenus africains dans le réseau mondial. Le concept de solidarité numérique internationale qui vise à proposer une stratégie basée sur des contributions individuelles indirectes mérite à cet égard une forte considération ;
- la fragilité des écosystèmes et la vulnérabilité des systèmes de production face aux aléas climatiques constituent de sérieux handicaps pour le continent.

Parce que nombre d'Africains dépendent de l'exploitation de la biomasse pour satisfaire leurs besoins alimentaires, et que ces systèmes de production agrosylvo-pastoraux sont très sensibles à la dégradation de l'environnement et aux changements environnementaux qui affectent

² La dette africaine atteint en 2001, la somme de 281 milliards de dollars US, soit 51% du PIB du continent et 318% de ses exportations.

une grande partie du continent, la production alimentaire par personne a reculé, au cours des cinq dernières années, dans 31 pays africains sur 53. L'Afrique subsaharienne est également la seule région du monde qui a subi, au cours de la même période, une baisse de son taux de croissance de la consommation réelle (de l'ordre de -1,3 %) ;

- la pandémie du sida, qui touche près de 10% de la population adulte africaine, progresse, avec des conséquences qui risquent d'être dramatiques dans les domaines de la démographie, de l'économie et du fonctionnement des sociétés. Ainsi, parmi les huit pays du monde dont l'espérance de vie est en baisse de plus de trois ans, six se trouvent en Afrique. Dans le même temps, certaines affections persistent ou resurgissent. C'est le cas du paludisme, de la tuberculose, de la peste et de la maladie du sommeil, qui tous affectent grandement les productions et la productivité du travail.

Tout ceci contribue à rendre faible le niveau de l'indice de développement humain sur le continent. Cet indice est lui-même corrélé avec la pauvreté qui, en dernière analyse, en constitue à la fois la cause et l'effet.

Et, en raison de cet état de pauvreté massive aggravé ou causé par un faible accès aux services sociaux, les populations africaines vivent un présent difficile et, pour beaucoup d'entre elles, sont à la limite de la survie.

La défiance de l'autorité de la loi, la corruption et l'impunité qui accompagne les abus des droits humains maintiennent l'Afrique dans une situation de conflit et compromettent toute initiative de développement durable.

La situation politique qui prévaut depuis l'indépendance dans nombre de pays africains est marquée par plusieurs éléments défavorables :

- le recours à la force et aux coups d'Etat pour accéder au pouvoir ou pour remettre en cause les régimes démocratiquement élus. En dépit des traités et déclarations, l'Afrique a enregistré 186 coups d'Etat entre 1956 et 2001, dont la moitié s'est produite dans les décennies 1980 et 1990 qui coïncident avec l'ère des difficultés de gestion économique, des programmes d'ajustement et la fin de la guerre froide.
- la difficile marche du continent vers la démocratie, comme l'atteste la reconnaissance incomplète des droits politiques des partis d'opposition et des contre-pouvoirs, de la liberté de presse, ainsi que du droit de la société civile à participer et à exprimer ses opinions. La contestation des résultats des élections, notamment présidentielles, pour des allégations de fraudes, dégénère parfois en coup de force et conduit à l'annulation pure et simple des suffrages.
- l'Afrique apparaît aujourd'hui comme un continent violent et marqué, de manière structurelle, par des conflits longs, coûteux en vies humaines et engendrant une profonde déstabilisation des Etats et des sociétés (voir encadré 1).

Les femmes et les enfants en payent le plus lourd tribut, tandis que l'augmentation inexorable du nombre de réfugiés (3 millions) et de personnes déplacées (20 millions au moins) pose une menace réelle sur la sécurité humaine sur le continent. L'exacerbation des particularismes religieux, ethniques et tribaux a très souvent contribué à faire naître ou à attiser les conflits. Il en est de même de l'absence de sanction à l'égard des violations des droits de l'homme. Les enjeux économiques, liés à l'exploitation des richesses naturelles ou stratégiques, peuvent également être à la source des conflits, parfois sous l'impulsion de forces extérieures ;

- l'insécurité juridique et judiciaire met en péril les principes fondamentaux de l'Etat de droit, rend peu fiable l'environnement de l'investissement et particulièrement précaire la protection juridique des citoyens.
- La persistance de la corruption compromet considérablement le développement durable.

Les dirigeants africains sont de plus en plus conscients des multiples facteurs négatifs qui handicapent l'évolution du continent vers l'émergence économique et sociale. Ils reconnaissent tous l'interdépendance entre la paix, la

sécurité, la stabilité, l'amélioration de la bonne gouvernance politique et économique et le respect des droits de l'homme. Ils savent que l'opposition inconditionnelle aux changements inconstitutionnels doit impérativement s'accompagner d'efforts délibérés pour avoir des élections transparentes, libres et justes. Les dirigeants africains comprennent également que sans la prise en compte du double impératif de la paix et de la bonne gouvernance, l'intégration économique restera illusoire et les progrès économiques fragiles.

Ces idées ont été défendues avec force par les Africains au cours de nombreux fora aux niveaux continental (**Agenda du Caire, Processus de la CSSDCA, etc.**) et international (par exemple le processus de la **TICAD, Forum Chine-Afrique, la Conférence Etats Unis - Afrique, le partenariat Europe-Afrique**). Un large consensus existe aujourd'hui pour affirmer que, à l'instar d'autres régions du monde, paix et développement vont de pair en Afrique, que la paix y est l'autre nom du développement et que le respect de la diversité culturelle, sociologique, ethnique, linguistique, qui caractérise les pays du continent, en est une condition première.

Encadré 1 : Les conflits en Afrique

Le continent est déchiré depuis 40 ans par des conflits inter Etats, intra-Etats, ethniques, religieux, économiques. Pas moins de **26 conflits armés** ont éclaté en Afrique entre 1963 et 1998, affectant **474 millions de personnes**, soit **61 pour cent de la population du continent**, et causant plus de 7 millions de morts.

En outre, ces guerres n'épargnent aucune région géographique du continent : la Corne de l'Afrique (Éthiopie, Soudan, Érythrée, Somalie,), l'Afrique australe, 12 conflits, et l'Afrique de l'Ouest, une dizaine de guerres, ont toutes été le théâtre de guerres. Seule l'Afrique du Nord est restée relativement préservée (exceptée l'Algérie).

Certaines de ces guerres ont été extrêmement longues. A titre d'exemple, les guerres du Tchad ont duré 40 ans ; celle du Soudan, 37 ans ; celle d'Erythrée, 30 ans ; celle d'Angola, 27 ans, etc.

L'un des impacts des conflits armés est **l'apparition de réfugiés**. (estimés à 3 millions aujourd'hui) et de personnes déplacées (20 millions au moins), beaucoup d'entre eux vivant dans des conditions difficiles, sans assistance adéquate de la part des gouvernements nationaux ou de la communauté internationale.

L'intégration régionale constitue le levier majeur pour accélérer la renaissance africaine.

L'intégration apparaît comme le moyen privilégié d'accélérer le développement économique, social, culturel et politique des pays africains. D'une part, parce que l'affirmation d'une volonté commune de rapprochement et d'intégration est de nature à atténuer voire à éliminer les sources de conflits violents. Ensuite, l'élargissement des marchés nationaux et l'harmonisation des cadres réglementaires contribueront à créer un environnement favorable à la rentabilité des investissements effectués sur le continent africain.

Certes, d'autres mesures s'avéreront nécessaires pour enrayer le phénomène de la pauvreté et faire trouver à l'Afrique la trajectoire d'un développement endogène accéléré. Cependant, l'intégration constitue un passage obligé et incontournable face à une mondialisation difficile pour les faibles. Les Micro-Etats - Nations africains en gestation sont en effet

largement anachroniques, sans visibilité ni crédibilité, sans prise sur l'Histoire, sans poids dans les rapports de forces contemporains dominés par les Etats leaders et les multinationales.

Pour sortir de cette situation difficile, la constitution de vastes marchés intérieurs viables s'impose pour l'Afrique. Il permettra d'opérer la division interafricaine du travail, selon les avantages compétitifs internes et externes, et confèrera aux nouveaux pôles ainsi créés un réel pouvoir de négociation avec ceux déjà constitués dans les autres continents.

Ainsi, l'espace qui a naguère décéléré l'Histoire africaine doit au contraire l'accélérer aujourd'hui. Il ne s'agit pas point de détruire les frontières mais de les déplacer vers des espaces viables et fiables, ni exclusivement ethniques, ni exclusivement religieux. Il s'agit en d'autres termes de réaliser un « saut » hardi de prospective et de se donner un rôle historique et une ambition nouvelle. Il s'agit d'ériger de nouvelles pyramides et de réaliser le dicton selon lequel « l'homme est le remède de l'homme ».

Le Nepad illustre cette volonté de marquer un nouveau tournant pour l'Afrique

Une illustration parfaite de la volonté nouvelle des Africains de changer leur futur, c'est la mise sur pied du programme NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique), adopté par le Sommet de l'OUA, en juillet 2001, à Lusaka (Zambie), en même temps qu'était lancé le processus de l'Union africaine. Cette concomitance entre le lancement du NEPAD et de l'Union africaine est significative à plusieurs titres de la détermination des dirigeants africains à tourner une nouvelle page pour l'Afrique. Elle indique que **l'Afrique est de retour**.

S'opposant à l'afro-pessimisme, les Africains souhaitent désormais mettre en avant l'afro-responsabilité, signifiant que leur avenir dépend avant tout d'eux-mêmes et qu'il leur appartient d'élaborer l'agenda de l'Afrique. Elle consiste à affirmer, qu'en dépit des contraintes auxquelles elle se heurte, l'Afrique peut retrouver sa place dans le monde sur la base d'un projet de société formulé de manière participative et assumé sans complexe : une société de justice et de travail, forte et solidaire.

Issu de la fusion du Programme Africain du Millénaire (MAP) initié par les Présidents Mbeki, Obasanjo, Bouteflika et du Plan OMEGA du Président Wade, le NEPAD (voir encadré 2) consigne les valeurs cardinales et les principes qui doivent

guider la renaissance économique du continent, notamment : la bonne gouvernance, à la fois politique et économique, la construction d'une société de droit, l'érection de la région comme territoire d'opération - l'Afrique étant divisée en cinq régions- et enfin l'appel au secteur privé comme moteur des investissements et de la croissance économique.

A l'intérieur de ces données de base, le NEPAD a retenu comme priorités huit secteurs dont l'interaction génère le développement, à savoir : les infrastructures, l'éducation et la formation, la santé, l'agriculture, les technologies de l'information et de la communication, l'environnement, l'énergie et l'accès aux marchés des pays développés.

Le NEPAD marque ainsi un nouveau départ à bien des égards. Il inclut, dans son processus, la consultation des populations africaines et prend en compte la question du désendettement et la problématique du genre. Il entend aussi promouvoir une mise en valeur intelligente des ressources naturelles et agricoles de l'Afrique, sebn des formes de financement judicieuses qui permettront de sortir le continent de la spirale de la pauvreté entretenue par le binôme dette-aide comme moyen de financement du développement. Il sera pleinement intégré dans la vision de l'Union Africaine et dans le plan d'actions de la Commission, conformément à la décision de la Conférence de l'Union, à sa session de Maputo (Mozambique) de juillet 2003 (Assemblée/AU/Decl.8(II).

Encadré 2 : Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été lancé, à l'époque, par le Sommet de l'OUA tenu en juillet 2001 à Lusaka (Zambie), sous l'appellation de Nouvelle Initiative africaine (NIA). En tant que programme socio-économique de l'Union africaine (UA), le NEPAD a pour principal objectif de relever le défi de l'éradication de la pauvreté en Afrique, par la création d'un environnement stable propice à la paix et à la sécurité, et par la promotion d'une croissance et d'un développement économiques durables, afin de renforcer la participation effective du continent aux affaires politiques et économiques au niveau mondial. Lors de sa session inaugurale tenue en juillet 2002 à Durban (Afrique du Sud), le Sommet de l'UA a approuvé le Plan d'action initial du NEPAD qui couvre les domaines prioritaires d'intervention soumis par la suite aux partenaires et institutions de développement.

Lors de sa deuxième session ordinaire tenue en juillet 2003 à Maputo (Mozambique), le Sommet de l'UA a adopté une déclaration aux termes de laquelle le NEPAD doit être pleinement intégré dans les structures et processus de l'UA dans un délai de trois ans.

Les principaux jalons de la création du NEPAD ont été les suivants :

- la fusion du MAP et du plan OMEGA, le 3 juillet 2001, pour donner naissance à la NIA ;
- l'approbation de la NIA par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, le 11 juillet 2001 à Lusaka (Zambie) ;
- la création du Comité des chefs d'Etat et de gouvernement, chargé de la mise en œuvre du NEPAD, le 24 octobre 2001 à Abuja (Nigeria).

La structure du NEPAD comprend les trois niveaux suivants :

- *Le Comité des chefs d'Etat et de gouvernement, chargé de la mise en œuvre (Comité de mise en œuvre)*
 - Il est présidé par le Président Obasanjo ;
 - Il est composé des Chefs d'Etat et de gouvernement de 20 pays, dont les cinq initiateurs du NEPAD (Algérie, Egypte, Nigeria, Sénégal et Afrique du Sud), plus 15 autres pays représentant toutes les régions de l'UA.
 - La représentation régionale est la suivante :
 - Afrique centrale : Cameroun, Gabon et Sao Tomé et Principe ;
 - Afrique de l'Est : Ethiopie, Maurice et Rwanda ;
 - Afrique du Nord : Algérie, Egypte et Tunisie ;
 - Afrique de l'Ouest : Mali, Nigeria et Sénégal ;
 - Afrique australe : Afrique du Sud, Botswana et Mozambique.
- *Le Comité directeur du NEPAD*
 - Il est composé des Représentants personnels des Chefs d'Etat et de gouvernement membres du Comité de mise en œuvre.
- *Le Secrétariat du NEPAD*
 - Il a été créé pour assurer la coordination de tous les programmes du NEPAD, une tâche qui incombait auparavant principalement aux cinq pays initiateurs.
 - Le siège du Secrétariat du NEPAD est établi à Midrand (Afrique du Sud).
 - Depuis la création du Secrétariat du NEPAD, les pays initiateurs y ont détaché des fonctionnaires pour assurer la coordination des programmes dans les domaines dont le mandat leur avait été confié avant la création du Secrétariat.

Le Secrétariat du NEPAD n'intervient pas directement dans la mise en œuvre des programmes. Son rôle est d'élaborer des programmes, la responsabilité de leur mise en œuvre incombant aux CER, aux pays pris individuellement, au secteur privé et à la société civile, en collaboration avec les partenaires. Le rôle majeur du Secrétariat du NEPAD est, entre autres, de faciliter la mise en œuvre des programmes à tous les niveaux, de mobiliser l'appui politique et d'autres formes d'appui, d'entreprendre des campagnes de plaidoyer et de promotion, de mobiliser les ressources et de promouvoir la coordination institutionnelle dans la mise en œuvre des programmes à tous les niveaux.

Dans un souci d'opérationnalité, la supervision des domaines prioritaires a été répartie ainsi qu'il suit :

- développement humain (éducation et santé) : Algérie ;

- bonne gouvernance politique, paix, sécurité, démocratie : Afrique du Sud ;
- accès aux marchés, diversification des produits, agriculture : Egypte ;
- bonne gouvernance de l'économie privée : Nigeria ;
- infrastructures, environnement, NTIC, énergie : Sénégal.

Domaines prioritaires du NEPAD

Le NEPAD a lancé huit initiatives prioritaires comportant des programmes qui se trouvent actuellement à divers stades d'élaborations et/ou de mise en œuvre dans les domaines suivants :

- *Initiative sur la paix, la sécurité, la démocratie et la gouvernance politique*

Cette initiative couvre le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) qui constitue un instrument mutuellement convenu pour l'auto-contrôle, par les gouvernements participants, du respect des valeurs, codes et normes en matière de gouvernance politique et économique et de gouvernance des entreprises, conformément à la Déclaration sur la démocratie, la gouvernance politique et économique et la gouvernance des entreprises. Les structures du MAEP sont les suivantes : le Forum du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, le Panel qui est composé de sept personnalités africaines et qui a à sa tête une présidente, et le Secrétariat basé en Afrique du Sud.

- *Initiative sur la gouvernance économique et la gouvernance des entreprises*
- *Priorités sectorielles*

Réduction du fossé dans le domaine des infrastructures y compris :

- la réduction du fossé numérique par l'investissement dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- l'énergie ;
- les transports ;
- l'eau et l'assainissement.

- *Initiative sur la mise en valeur des ressources humaines, y compris l'inversion de la tendance à la fuite des cerveaux*

- réduction du fossé dans le domaine de l'éducation ;
- inversion de la tendance à la fuite des cerveaux ;
- santé.

- *Agriculture*
- *Initiative sur l'environnement*
- *Culture*
- *Science et technologie*
- *Mobilisation des ressources*
- *Initiative sur la circulation des capitaux*
- *Initiative sur l'accès aux marchés:*

- diversification de la production
- agriculture
- industrie de fabrication
- tourisme
- promotion du secteur privé
- promotion des exportations africaines
- élimination des barrières non tarifaires

En plus d'accélérer la mise en œuvre des projets dans les domaines prioritaires ci-dessous, le Secrétariat du NEPAD travaille sur des questions multisectorielles dans les domaines suivants, jugés cruciaux dans la réalisation des objectifs du NEPAD :

- communication et vulgarisation ;
- établissement de partenariats.

L'Union Africaine, symbole d'un panafricanisme renoué, constitue l'instrument stratégique de l'Afrique pour relever les défis du XXIème siècle

Portée sur les fonts baptismaux en juillet 2002, à Durban (Afrique du Sud), après une transition qui aura duré 3 ans et aura vu se tenir plusieurs sommets et réunions ministérielles (voir encadré 3), l'Union Africaine (UA) se nourrit de plusieurs sources conceptuelles et programmatiques parmi lesquelles on doit citer :

- la **Charte de l'OUA** (1963) et les grandes décisions qui ont jalonné l'histoire de l'OUA ;
- le **Plan d'Action de Lagos** adopté en avril 1980 par le Sommet extraordinaire de l'OUA, qui n'a pu connaître un début d'exécution ; la plupart des Etats africains ayant été obligés de s'engager dans des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel.
- le **Traité d'Abuja**, adopté en 1991, qui préconise l'intégration économique du continent pour promouvoir le développement ; la mise en place de la Communauté économique africaine sur la base des communautés économiques régionales (CER), la mise en place progressive du Parlement panafricain, de la Cour de justice et de l'ECOSOC, la reconnaissance de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ;
- la **Déclaration d'Arusha** (1990) sur la participation populaire au développement ;
- la **CSSDCA** (2000) qui a adopté un mémorandum sur la participation de la société civile, sur la transparence et sur les principes d'action dans quatre domaines clés appelés « les quatre Calebasses » :

- Sécurité collective;
- Stabilité : état de droit, bonne gouvernance, droits de l'homme, démocratie, etc. ;
- Développement : promotion de la coopération et de l'intégration économiques ;
- Coopération : les Etats membres doivent agir conjointement et collectivement ;

- le **NEPAD** (2001) qui vise à bâtir un « partenariat pour le développement » entre les divers acteurs de la vie nationale d'une part, entre les dirigeants africains et la communauté internationale de l'autre.

Bâtie sur ces fondations, l'Union africaine a été célébrée par tous les Africains comme une opportunité historique pour renouveler au plan conceptuel et programmatique le panafricanisme né à la fin du 19^e siècle et doter l'Afrique des capacités requises pour relever les défis du 21^e siècle. Ces défis ont pour noms: développement rapide et durable, éradication de la pauvreté, intégration réussie du continent dans l'économie et la société mondiales. Le panafricanisme, qui avait entre autres objectifs l'unité africaine à travers les Etats Unis d'Afrique, visait à bannir non seulement les frontières et limites coloniales, mais également les différences tenant aux pluralismes ethniques, raciaux ou linguistiques. Ce panafricanisme n'a eu cependant qu'un impact limité dans le processus de construction de l'unité africaine du fait que l'OUA adopta le principe du respect des frontières héritées du colonialisme et du manque de volonté politique.

Encadré 3 : Les étapes de l'Union africaine

Depuis 1999, divers sommets et réunions ministérielles ont balisé la route conduisant à la création de l'Union africaine. Il s'agit, entre autres, des réunions suivantes :

- Sommet extraordinaire de l'OUA tenu à Syrte le 9 septembre 1999 :
 - o Proposition libyenne de créer une fédération des Etats-Unis d'Afrique, avec un Parlement panafricain qui serait établi suivant le modèle du Congrès américain;
 - o Déclaration de Syrte sur la création de l'Union africaine.
- Première réunion ministérielle africaine tenue à Abuja, en mai 2000, sur la CSSDCA :
 - o Appel lancé aux dirigeants africains pour qu'ils mettent en œuvre la Déclaration de Syrte et mettent en place l'Union africaine et le Parlement panafricain, et pour qu'ils accélèrent la mise en œuvre du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine.
- Conférence ministérielle tenue à Tripoli, en juin 2000, sur la création de l'Union africaine :
 - o Clarification des relations entre l'OUA, l'Union africaine, la Communauté économique africaine et le Parlement panafricain ;
 - o Finalisation des projets de documents à soumettre au Sommet de Lomé.
- 36ème Sommet de l'OUA tenu à Lomé, le 11 juillet 2000 :
 - o Adoption de l'Acte constitutif de l'Union africaine ;
 - o Adoption de la Déclaration solennelle sur la CSSDCA.
- Deuxième Sommet extraordinaire tenu en mars 2001 à Syrte: Modification de l'Acte constitutif.
- Entrée en vigueur de l'Acte constitutif, le 26 mai 2001 : un mois après sa ratification par le 36ème Etat membre (Proclamation à Abuja au Nigéria).
- 37ème Sommet de l'OUA tenu à Lusaka, en juillet 2001 :
 - o Le Secrétariat est chargé de préparer le lancement de l'Union africaine et de faire des propositions à cette fin au Sommet de Durban ;
 - o Une «période de transition» d'une durée d'un an est instituée pour couvrir la période entre les sommets de Lusaka et de Durban ;
 - o Le NEPAD est adopté.
- 38ème et dernier Sommet de l'OUA et premier Sommet de l'Union africaine, en juillet 2002 à Durban:
 - o Dissolution de l'OUA et lancement officiel de l'Union africaine pour la remplacer ;
 - o Institution d'une «période intérimaire» d'une durée d'un an pour permettre aux Commissaires intérimaires de finaliser les propositions sur la structure et le financement de la nouvelle Commission, et les modalités de l'élection des nouveaux membres de la Commission,
 - o Adoption de la Déclaration du NEPAD sur la gouvernance démocratique, la gouvernance politique, la gouvernance économique et la gouvernance des entreprises.
- 2ème Sommet de l'Union africaine tenu à Maputo, en juillet 2003- Principaux résultats :
 - o Election des membres de la Commission pour un premier mandat de quatre ans ;
 - o Approbation des propositions sur le budget et le financement de l'Union ;
 - o Approbation de la structure de la Commission de l'Union africaine et des plans pour le lancement des autres organes de l'Union ;
 - o Adoption d'une déclaration sur l'intégration du NEPAD dans l'Union africaine

En créant l'UA par l'Acte Constitutif de juillet 2000, les Chefs d'Etat africains ont explicitement reconnu la nécessité de dépasser ce compromis de 1963, et sur bien des points l'UA s'éloigne radicalement de l'OUA (voir encadré 4). En particulier, la nouvelle Commission de l'UA bénéficie de réelles compétences exécutives, tandis que l'intégration politique et économique du continent est clairement inscrit comme objectif ultime de l'union.

Derrière ces changements, il y a huit idées-forces qui découlent de l'Acte constitutif.

La première idée-force est que l'intégration politique doit être la raison d'être de l'UA, l'objectif étant d'arriver à terme aux Etats Unis d'Afrique (fédération ou confédération). Cette idée-force se situe dans la droite ligne des thèses en faveur de l'intégration politique, minoritaires en 1963 et dont le Président Nkrumah s'était fait le défenseur le plus acharné. Cependant, la position des tenants de la réalisation sans transition des Etats Unis d'Afrique n'a pas prévalu, ni celle de l'unité fondée sur la simple coopération. Lui a été préférée la conception de l'unité africaine à partir des regroupements régionaux. Le trait distinctif majeur de l'UA par rapport à l'OUA réside en cela. Le recul des régimes autoritaires donne l'espoir que cette intégration politique pourra progressivement être réalisée entre des Etats démocratiques respectueux des droits humains et soucieux de construire des sociétés équilibrées, d'où seraient bannis l'exclusion, le racisme et les

discriminations de toutes sortes, en particulier celles envers les femmes.

La deuxième idée-force est que la bataille pour la libération politique du continent, juridiquement achevée avec la liquidation du régime d'apartheid en Afrique du Sud en 1994, doit être renforcée par un développement économique significatif. En effet, dans un contexte de mondialisation et de régionalisation poussée, au Nord (Union européenne, ALENA) comme au Sud (MERCOSUR, ASEAN), l'intégration économique régionale doit être élevée au rang de priorité. Le traité d'Abuja adopté par le Sommet de l'OUA de 1991, et qui faisait de l'intégration régionale le modèle stratégique de transformation des économies africaines, se trouve ainsi remis au goût du jour; les fondateurs de l'Union africaine ont confié à celle-ci le soin d'en accélérer la mise en œuvre.

La troisième idée force est que les processus d'intégration doivent tendre à impulser ou à redynamiser le rôle des Etats. Ce rôle doit être réévalué à la lumière de l'expérience des pays d'Asie où il est aujourd'hui admis que l'Etat a grandement contribué à leurs succès économiques. Par ailleurs, la solidarité interafricaine qui a prévalu pour obtenir la libération politique du continent doit être accentuée plus que jamais, particulièrement à l'endroit des pays sortant des conflits ou victimes de calamités naturelles. A cet effet, le processus d'intégration doit accorder une attention particulière aux actions humanitaires et à la protection civile.

Encadré 4 : De l'OUA (organisation de coopération inter-gouvernementale) à l'Union Africaine (organisation d'intégration)

<p><i>De l'Unité...</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une seule source d'autorité : la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement - En conséquence : coopération limitée aux seuls gouvernements des Etats souverains - Primauté au respect de la souveraineté nationale - Non-ingérence dans les affaires intérieures - Pas de dispositions pour envisager une souveraineté commune - Objectif fondamental : lutte collective pour la libération des pays africains du colonialisme et la défense de la souveraineté nationale - L'OUA est distincte de la Communauté économique africaine instituée par le Traité d'Abuja – Fusion entre l'OUA et la Communauté pour former l'OUA/AEC en 1994 <p><i>Du Secrétariat ...</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorité : exécutive (le Secrétaire général a obtenu le pouvoir de prendre des initiatives au cours des dernière années) - secrétaire général et Secrétaires généraux adjoints élus - Mise en œuvre des décisions des Chefs d'Etat - Approche purement inter-gouvernementale 	<p><i>... à l'Union</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses sources d'autorité : la Conférence de l'Union, la Cour de justice et le parlement - Respect de l'autorité nationale + droit d'intervention dans des circonstances graves - Dispositions prévoyant la suspension des régimes accédant au pouvoir par des moyens anticonstitutionnels - Dispositions prévoyant la création du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, dans le cadre du NEPAD. - Dispositions prévoyant le contrôle de la conformité aux décisions, dans le cadre de la CSSDCA - Objectif fondamental : permettre à l'Afrique de relever les défis du 21^{ème} siècle et renforcer la position du continent au sein de l'économie mondiale et de la communauté internationale - Intégration de la Communauté économique africaine et de son programme d'intégration régionale dans l'Union africaine. <p><i>... à la Commission</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorité : exécutive + pouvoirs propres en matière d'initiative - Membres de la Commission élus et dotés d'un mandat politique pleinement reconnu - Prise de décision collégiale - Tâches politiques spécifiques propres à la Commission - Approche communautaire et inter-gouvernementale possible
--	---

La quatrième idée-force est que l'intégration, tout en étant portée par un leadership fort, doit être fondée sur une base élargie et populaire, de manière à aboutir à une union africaine démocratique parce que soutenue par l'union des peuples. Ainsi, l'intégration régionale doit impliquer, au delà des représentants des gouvernements, les parlementaires, les partis politiques, les opérateurs économiques et les représentants de la société civile. C'est dans cette perspective que s'inscrit la création du parlement de l'Union africaine et de l'ECOSOCC. Par ailleurs, la dynamique de l'intégration doit pouvoir être engagée par des groupes de pays jouant le rôle de locomotive au sein des Communautés Economiques Régionales ou entre celles-ci. Autrement dit, il ne devrait pas être nécessaire d'attendre que tous les pays soient prêts pour engager le processus d'intégration. Une évolution à géométrie variable doit être concevable.

La cinquième idée-force est que les politiques et stratégies que l'on peut mettre en œuvre n'ont de sens que si elles sont centrées sur la personne. L'homme – et plus d'un homme africain sur deux est une femme- doit, en toutes circonstances, être à la fois l'acteur et le bénéficiaire des transformations structurelles engendrées par le développement, de manière à pouvoir assumer son identité et sa condition au lieu d'avoir à les subir. A cet égard, celui-ci doit s'appuyer sur le monde rural et les classes moyennes. Les personnes défavorisées et, en particulier les handicapés, doivent également recevoir une attention particulière et être pris en compte à tous les niveaux. Dans le même esprit, l'Afrique ne saurait aller de l'avant dans tous les domaines si la situation faite aux

femmes n'est pas corrigée, en particulier les violences de toutes sortes dont elles sont victimes. La problématique genre doit ainsi être intégrée dans toutes les activités de l'Union et dans tous les organes, afin de créer une dynamique irréversible de reconnaissance et d'émancipation. Ceci d'autant plus que les femmes sont de plus en plus impliquées dans les activités économiques, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. En outre, le respect des droits individuels et collectifs de la personne humaine dans le cadre des valeurs universelles et des spécificités propres aux droits des peuples africains doit être pris en compte. Le droit à l'eau et à l'alimentation y participe.

La sixième idée-force est qu'aujourd'hui plus qu'hier, la jeunesse africaine doit être mobilisée pour porter les idéaux de l'intégration africaine. Constituant la grande majorité de la population et participant de plus en plus activement aux processus politiques et démocratiques au niveau national, les jeunes peuvent jouer un rôle moteur dans l'évolution politique du continent et dans la réalisation des objectifs fixés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine. A cet égard, les besoins des jeunes en termes d'éducation, de santé et d'infrastructures de base devront être couverts pour éviter qu'ils ne soient dévoyés dans les travers des conflits et les guerres. Par ailleurs, la lutte contre le travail des enfants, le trafic des enfants et l'utilisation des enfants-soldats doit être accentuée.

La septième idée-force est relative à la diaspora africaine. L'Acte constitutif de l'Union africaine en appelle à la totale mobilisation de tous les segments de la population africaine pour la réalisation des objectifs fixés.

A n'en pas douter, la Diaspora constitue à cet égard un segment particulièrement important. En effet, elle est à même de mobiliser pour le continent les ressources scientifiques, technologiques, financières et l'expertise nécessaires à la réalisation des programmes de la Commission de l'Union africaine. Elle peut aussi constituer un soutien puissant et permanent dans le partenariat que l'Afrique souhaite instaurer avec les pays industrialisés et les autres pays du Sud. Sous ce rapport, la problématique de l'émigration, du retour et de la rétention des ressources humaines africaines sur le continent constitueront une préoccupation constante de l'Union africaine.

La huitième idée-force est que les politiques et stratégies d'intégration ont besoin de temps pour donner la pleine mesure de leurs effets ; elles doivent s'inscrire dans la durée, car les inerties, les rigidités et les contraintes auxquelles il faut venir à bout ne sauraient disparaître du jour au lendemain. Ces politiques et stratégies doivent, pour cette raison, être inspirées par une vision de long terme qui puisse servir de boussole et faciliter une gestion stratégique du développement dans un contexte marqué par de nombreuses incertitudes.

La vision d'avenir de l'Union africaine est une Afrique intégrée, prospère et en paix, tirée par ses citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale

Réconcilier l'Afrique avec elle-même et avec ses diasporas, à partir de ses propres ressources, lui faire jouer le rôle majeur auquel elle peut légitimement prétendre dans un monde polycentrique et solidaire, plus

équilibré, d'où seront effacées les séquelles des hégémonies économiques, politiques et idéologiques qui ont caractérisé le siècle précédent : c'est ce que l'Union Africaine cherche à accomplir en l'espace d'une génération.

De manière plus spécifique, l'Union africaine se fixe comme ambition de bâtir à l'horizon 2030 :

« Une Afrique unie³, intégrée, dévouée aux idéaux de la justice et de la paix, solidaire et forte, résolue à se doter d'une stratégie ambitieuse et soutenue d'intégration politique, économique, sociale et culturelle qui redonne au panafricanisme tout son sens, capable de tirer profit de ses ressources humaines et matérielles, soucieuse d'assurer l'épanouissement de ses populations en tirant parti des opportunités qu'offre un monde globalisé, engagée à promouvoir ses valeurs dans un monde riche de ses différences ».

³ L'Afrique dont il est question est bien l'Afrique toute entière, du nord au sud, de l'est à l'ouest, sans distinction de race, de couleur et de religion. Il faut ainsi se départir des appellations Afrique Blanche et Afrique Noire et d'une certaine terminologie utilisée dans certains pays de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Est réservant le terme Afrique aux pays au sud du Sahara. Il importe d'éviter la classification de l'Afrique du Nord dans le Moyen Orient et les accords de coopération fondés sur la division du continent. Par ailleurs, le besoin d'assumer les dimensions Afrique francophone, Afrique anglophone, Afrique lusophone, Afrique hispanophone ne doit pas se faire au détriment de la dimension panafricaine et des efforts d'intégration du continent. Les propositions visant à créer une ligue des Etats noirs, formulées dans un passé récent, ne sauraient être considérées. Le futur de l'Afrique réside dans son unité totale. Ainsi, il est indispensable que le Maroc, membre fondateur de l'OUA qui s'est retiré en 1984 à la suite de l'admission de la République Arabe Saharouie Démocratique, rejoigne l'Union Africaine.

Cette ambition se traduit par la vision suivante : **« bâtir une Afrique intégrée, prospère et en paix, tirée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale ».**

En raison de la complexité et de la multiplicité des défis à relever, la vision ainsi définie d'une Afrique nouvelle, émergente et intégrée, ne peut devenir une réalité qu'au prix d'un combat acharné qui devra être mené sur plusieurs fronts et s'inscrire d'emblée dans des perspectives de long terme. Mais il appartient à ceux qui adhèrent à cette vision politique de l'intégration, fondée sur un modèle de société africaine plurielle, de diversité, de travail, de tolérance et de solidarité, de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour créer les conditions favorables à sa matérialisation.

Cette intégration politique également doit s'appuyer sur quatre espaces d'intégration : au niveau continental, l'Union africaine, au niveau régional, les communautés économiques régionales, au niveau national, les Etats et au niveau local, les collectivités locales. Ceci préfigure d'une part l'existence de trois niveaux de citoyenneté - le niveau national, le niveau régional et le niveau continental - et, d'autre part, l'évolution des communautés économiques régionales (créées dans une optique d'élargissement des marchés nationaux) vers de véritables communautés d'intégration régionale.

Ainsi, l'acceptation par les Etats membres des transferts progressifs de souveraineté et des délégations de pouvoir au niveau régional pourra faire évoluer les CER d'une gestion intergouvernementale vers une gestion confédérale, puis fédérale. Cette évolution, à son tour, dictera celle de

l'Union africaine : gestion intergouvernementale avec des transferts de souveraineté, puis gestion confédérale avant de se constituer en confédération quand les CER atteindront la phase fédérale.

Pour traduire cette vision en action, sept missions ont été définies pour la Commission de l'Union Africaine

Mission 1 : Renforcer les capacités des acteurs de l'intégration

La Commission devra renforcer ses propres capacités, ainsi que celles des organes (voir encadré 6), des institutions spécialisées et des bureaux techniques de l'Union Africaine, des Etats membres, en particulier les structures nationales chargées de l'intégration, ainsi que des CER. S'agissant des CER (voir Encadré 5) et compte tenu de leurs évolutions respectives, la Commission devra dégager les voies et moyens d'une coopération interrégionale permettant les échanges d'expériences et l'harmonisation des politiques et programmes, en vue d'accélérer le processus d'intégration au niveau de chacune de ces communautés et au niveau continental.

Les capacités de toutes les CERs devront être renforcées dans le cadre d'une nouvelle logique de l'intégration – les CER ayant été créées à une époque où l'intégration régionale était de type protectionniste – qui aura de points d'ancrage opérationnels à différents niveaux. Cette articulation entre la réflexion et l'action doit être au cœur de la démarche de l'Union Africaine.

Les institutions spécialisées et les bureaux techniques de l'UA jouent un

rôle important de soutien des CER dans leurs efforts d'harmonisation des politiques et programmes des pays membres. La Commission veillera à partager avec eux sa vision et ses valeurs, tout en s'assurant que leurs compétences distinctives s'exprimeront convenablement et de manière visible. Un travail de rationalisation de ces institutions spécialisées et de ces bureaux techniques sera également conduit, pour les adapter aux nouvelles missions de la Commission.

Par ailleurs, la Commission devra renforcer ses liens avec les organisations intergouvernementales d'intégration et celles de la société civile dont beaucoup bénéficient d'une expérience utile à l'intégration. Parmi les capacités à développer figurent également celle de l'Afrique à négocier avec ses partenaires extérieurs ainsi que celle des divers groupes sociaux présents en Afrique à négocier entre eux. Ce renforcement des capacités de négociation est indissociable de la définition d'une position africaine sur les sujets en négociation, car c'est lorsqu'elle parle d'une seule voix que l'Afrique force le respect et atteint ses objectifs. Les succès remportés dans la lutte contre l'apartheid grâce à la primauté qui lui a été accordée par tous les Etats membres de l'OUA, et l'intérêt suscité par le NEPAD sont là pour rappeler l'évidence que la force de l'Afrique réside dans son unité. Et,

du fait que les questions inscrites à l'agenda international et qui intéressent l'Afrique sont particulièrement nombreuses et renvoient à plusieurs domaines (conventions sur l'environnement, subventions agricoles, diversité culturelle,...), des mécanismes doivent être trouvés pour que le dialogue entre les parties concernées soit institutionnalisé par opposition à celui qui est mené à travers des mécanismes *ad hoc*.

A cet égard, il est nécessaire de réaffirmer la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de conférer à la Commission un leadership politique sur toutes les questions politiques, économiques, sociales et culturelles qui se posent à l'Afrique dans son ensemble. Il devra ainsi être convenu avec les Etats membres ainsi qu'avec les partenaires au développement (bilatéraux, multilatéraux, en particulier le système des Nations Unies, ONG, autres associations d'appui au développement) que les réunions ministérielles et d'experts des pays africains doivent se tenir sous le leadership politique de la Commission de l'Union africaine. Ceci permettra d'éviter les doubles emplois et les chevauchements sources de gaspillages, de créer plus d'harmonie dans les programmes et, enfin, de renforcer les capacités de l'Union Africaine.

Encadré 5 : Liste des Communautés économiques régionales (CER), des principales Organisations inter-gouvernementales (OIG) et des institutions spécialisées de l'Union Africaine (liste non exhaustive)

CER

Union du Maghreb Arabe (UMA)
Common Market for Eastern & Southern African States (COMESA)
Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD)
Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)
Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
Autorité Inter-gouvernementale sur le Développement (IGAD)
Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC)

OIG:

- Afrique de l'Ouest : l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), l'organisation pour la mise en valeur du Fleuve Gambie (OMVG), l'Organisation pour la mise en valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), le Comité Inter-Etats de lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), l'Autorité du Liptako-Gourma, l'Autorité du Bassin du Fleuve Niger et l'Union du Fleuve Mano (UFM). Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo sont à la fois membres de la CEDEAO et de l'UEMOA. Quant au Bénin, au Burkina Faso, à la Gambie, au Mali, au Niger, au Nigéria, au Sénégal et au Togo, ils appartiennent également à la CEN-SAD.

- Afrique centrale : la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des pays des Grands lacs (CEPGL), la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), et l'Organisation du Bassin de la rivière Kagera. L'Angola, le Burundi, la RDC, le Rwanda appartiennent à la fois à la CEEAC et au COMESA ; le Burundi, la RDC et le Rwanda à la CEPGL, tandis que le Cameroun, le Congo (Brazzaville), le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad sont membres de la CEEAC et de la CEMAC. Quant à la République Centrafricaine, elle est membre à la fois de la CEEAC et de la CEN-SAD.

- Afrique de l'Est : la Communauté Est africaine (EAC) et la Commission de l'Océan Indien (COI). Djibouti, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, l'Ouganda et le Soudan appartiennent à la fois à l'IGAD et au COMESA, tandis que Djibouti, l'Erythrée, la Somalie et le Soudan sont également membres de la CEN-SAD.

- Afrique australe : l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU).

- En Afrique du Nord, a été créé en 1964, entre l'Algérie, la Libye, le Maroc et la Tunisie, le Comité spécial consultatif du Maghreb pour traiter des questions de coopération économique. Cette coopération a donné lieu à l'avènement, en 1989, de l'Union du Maghreb arabe (UMA) avec la Mauritanie comme nouveau membre. La Libye, le Maroc et la Tunisie appartiennent à la fois à l'UMA et à la CEN-SAD tandis que l'Egypte est à la fois membre du COMESA et de la CEN-SAD

Institutions spécialisées de l'UA

African Civil Aviation Commission (AFCAC)
African Rehabilitation Institute (ARI)
African Telecommunications Union (ATU)
Institut Panafricain de l'Education pour le Développement (IPED)
Pan-African Postal Union (PAPU)
Supreme Council for Sports in Africa (SCSA)
Union of African Railways (UAR).

Encadré 6 : Liste des organes de l'Union Africaine selon l'Acte constitutif

L'Union africaine est dotée des organes suivants :

La Conférence de l'Union, Organe suprême de l'Union, est composée de Chefs d'Etats et de gouvernements ou de leurs représentants se réunissant une fois au moins en session extraordinaire.

Le Conseil Exécutif, composé des Ministres des Affaires Etrangères ou des représentants à cet effet., est chargé de coordonner et décider des politiques nécessaires à l'ensemble des Etats membres.

Le Comité des Représentants Permanents, composé de représentants permanents et autres plénipotentiaires des Etats membres, est responsable de la préparation des travaux du Conseil exécutif et agit sur instruction du Conseil.

Le Parlement Panafricain qui sera monocaméral mais représenté par tous les parlements des pays d'Afrique où les lois seront adoptées à la majorité des deux tiers des parlementaires. Il sera composé de cinq parlementaires par Etat membre dont au moins une femme. Il évoluera plus tard vers un parlement élu au suffrage universel.

La Cour Africaine de Justice composée de onze (11) juges élus par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'U.A. pour un mandat de 6 ans est l'organe judiciaire principal de l'Union. Elle a compétence sur tous les différends et requêtes qui lui sont soumis conformément à l'Acte Constitutif de l'Union et au Protocole portant sa création.

La Commission de l'Union africaine joue le rôle de secrétariat de l'Union. Elle est composée de dix commissaires dont le Président et le Vice-président. Elle représente l'Union et défend ses intérêts sous la direction de la Conférence et du Comité exécutif. Elle peut initier des propositions à soumettre aux organes et elle exécute les décisions arrêtées par les autres organes. Elle assiste les Etats membres dans l'exécution des programmes de l'Union et des politiques, notamment le CSSDCA et le NEPAD. Elle élabore les positions communes de l'Union et coordonne les actions des Etats membres dans les négociations internationales.

Le Conseil Economique, Social et culturel (ECOSOCC) est un organe consultatif composé des représentants des différentes couches socioprofessionnelles des Etats membres de l'Union, en particulier des jeunes et des femmes.

La Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, composée de onze (11) membres élus par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour un mandat de 6 ans, a notamment compétence sur tous les différends et requêtes qui lui sont soumis au sujet de l'interprétation et de l'application de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Trois institutions financières⁴ : a) La Banque Centrale de l'Afrique, b) Le Fonds Monétaire Africain, c) La Banque africaine d'Investissement.

Des Comités techniques spécialisés, composés des ministres ou des hauts fonctionnaires chargés des secteurs relevant de leurs domaines respectifs de compétence. Sept comités techniques, dont le nombre et la composition ne sont pas limités, sont cités dans l'Acte constitutif :

Le Comité chargé des questions d'économie rurale et agricole;

Le Comité chargé des affaires monétaires et financières;

Le Comité chargé des questions commerciales, douanières et d'immigration

Le Comité chargé de l'industrie, de la science et de la technologie, de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement;

Le Comité chargé des transports, des communications et du tourisme;

Le Comité chargé de la santé, du travail et des affaires sociales;

Le Comité chargé de l'éducation, de la culture et des ressources humaines.

Le Conseil de Paix et de sécurité, composé de quinze Etats membres, est chargé de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, de la diplomatie préventive, du rétablissement de la paix. Il s'occupe également de la gestion des catastrophes et des actions humanitaires. Il est appelé à remplacer l'organe central du mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique créé en 1993 par les Chefs d'Etat lors du Sommet de Tunis.

⁴ Ce processus d'intégration bénéficie du soutien constant de la Banque africaine de Développement et de la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies

Mission 2 : Assurer une cohérence d'ensemble des programmes visant à accélérer les processus d'intégration, à travers des actions dans deux directions :

- **Harmoniser et rationaliser les Communautés Economiques Régionales (CER)** afin qu'elles jouent véritablement leur rôle de piliers de l'intégration. Il faudra tout d'abord faire en sorte que l'action des Organisations inter-gouvernementales (OIG) contribue au renforcement des CER dans leurs efforts d'intégration. A cet égard, il y a lieu de noter que le continent compte plus d'une centaine d'OIG ayant vocation de coopération et non d'intégration (voir encadré 5). Une telle confusion des rôles entraîne des doubles emplois, gaspillages, blocages et contre-performances. Une clarification contribuerait grandement au renforcement de ces OIG et à une interaction plus efficace avec les CER. Il faudra ensuite soutenir les CER au cours des différentes étapes de l'intégration régionale. Pour faciliter la nécessaire coordination des efforts avec les CER, la Commission a d'ores et déjà décidé d'ouvrir une délégation dans chacune des communautés régionales et de signer un nouveau protocole de coopération avec les CER.

- **Incorporer** au sein de la Commission de l'U.A les différentes initiatives qui ont été élaborées pour accélérer l'intégration sur le continent (notamment le NEPAD et la CSSDCA). A cet égard, il est heureux que les Chefs d'Etat de l'Union Africaine aient décidé lors du Sommet de Maputo (en juillet 2003), l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'Union.

Mission 3 : Animer une réflexion et une veille stratégiques sur les

questions clés pour l'avenir du continent

C'est aujourd'hui un enjeu crucial pour l'Afrique de penser elle-même son futur et de maîtriser son destin. La Commission veillera donc à mener une réflexion stratégique sur des sujets et défis qui méritent d'être clairement appréhendés.

L'on citera parmi ces sujets :

- l'instruction du dossier du Conseil sur le Futur de l'Union ;
- la clarification nécessaire du rôle des CER dans la construction d'une Afrique intégrée et les modalités de leur articulation avec les organes de l'Union Africaine ;
- l'examen des stratégies et modalités les plus appropriées pour garantir prévisibilité et prédictibilité dans le financement de la Commission et des autres organes de l'Union Africaine ;
- la structuration de l'U.A telle qu'envisagée et notamment la pertinence des dix huit (18) ou dix neuf (19) organes qui doivent la constituer ;
- l'élaboration de livres blancs sur des thèmes d'avenir.

La constitution d'un réseau d'experts et de compétences en Afrique et au sein de la diaspora pourrait grandement aider dans la conduite de telles réflexions. Ainsi, dans ce domaine de la réflexion et de la veille stratégiques, l'UA pourra se distinguer radicalement de l'OUA qui a mené très peu d'analyse prospective depuis 1979 avec le Colloque de Monrovia qui avait pour titre : « Quelle Afrique en l'an 2000 ? » et dont les résultats ont été dans une large mesure pris en compte dans l'élaboration du Plan d'Action de Lagos adopté en avril 1980.

Mission 4 : Assumer un rôle dynamique d'information et de plaidoyer pour l'Afrique

La mission d'informer et de plaider est essentielle pour permettre à l'Union Africaine d'impliquer tous les acteurs du processus de développement et d'intégration régionale et continentale. Par ailleurs, si l'Union africaine ambitionne de faire en sorte que l'Afrique puisse se faire entendre, se dire et se donner à lire et à voir telle qu'elle est - dans sa diversité, dans sa richesse, dans ses espoirs comme dans ses craintes, dans ses faiblesses comme dans ses réalisations-, la Commission de l'Union africaine devrait se donner pour mission **d'être l'interface entre l'Afrique et le monde extérieur**.

Dans ce cadre, elle doit montrer à l'opinion internationale que l'Afrique n'est pas un continent qui s'effondre, sous la pression des conflits, des famines et de la désinformation, mais un continent qui a apporté et peut continuer d'apporter beaucoup au monde dans un dialogue ouvert. En témoigne la vivacité des artisanats (tissage, poterie, vannerie), de la médecine et de la pharmacopée endogènes, des systèmes de divination, des systèmes de numération, de la taxonomie botanique et zoologique, des méthodes et procédures d'enseignement, des techniques de la métallurgie, toutes choses constituant un vaste champ qui mérite d'être mieux connu.

Les entrepreneurs culturels, les artistes, les mouvements sportifs devraient également être mis à contribution dans cet effort de communication. Ils recèlent en eux un potentiel non négligeable pour bonifier l'image de l'Afrique et rappeler que le développement est aussi affaire de culture.

La presse publique et les agences africaines de presse peuvent jouer un rôle de premier plan dans ce combat,

Tout en reconnaissant le rôle la presse privée dont le dynamisme a largement contribué à l'approfondissement de la démocratie et de l'Etat de droit dans de nombreux pays africains, il s'agira de promouvoir des organes panafricains en fédérant des initiatives en cours.

Dans ce combat, les représentations extérieures de la Commission doivent également jouer un rôle de premier plan en veillant à ce que se forment, dans les pays où elles sont établies, de véritables courants de soutien à l'action de l'Union Africaine, de sa Commission et de ses différents organes. Un effort de popularisation des objectifs de l'U.A. doit être effectué, qui sera d'autant plus efficace qu'il sera fondé sur une connaissance des réalités du terrain local.

Les diasporas d'origine africaine implantées en Europe et en Amérique peuvent également être des acteurs importants si elles sont mobilisées avec vigueur. Ce ne sont pas les raisons de le faire qui manquent. Raisons historiques d'abord : il n'est que de rappeler à cet égard que les figures fondatrices du mouvement panafricaniste qui a débuté au 19ème siècle ont été issues de cette diaspora (William Dubois, 1868-1963, Etats-Unis, Marcus Garvey, 1887-1947, Jamaïque, Padmore- 1902,1952 de Trinidad ; Kwame Nkrumah, 1909-1972). Raisons épistémologiques ensuite, du fait notamment de l'émergence du global comme cadre d'action et d'observation dans le champ de la sociologie des relations internationales.

Les actions d'information et de plaider ont également pour objet de mobiliser l'opinion publique africaine et les membres de la diaspora pour ancrer en eux l'idée que l'Union Africaine n'est pas exclusivement l'affaire des Etats, qu'elle est

fondamentalement l'affaire des peuples, qu'elle procède d'une démarche inclusive, qui doit interpeller tout autant l'agriculteur malgache que l'opérateur économique sud-africain, le peintre égyptien autant que la responsable syndicale nigériane, les leaders des organisations de la société civile du Congo autant que les acteurs politiques de la Tanzanie.

Au surplus, le plaidoyer doit avoir pour objectif de promouvoir la coopération entre l'Afrique et le reste du monde.

Parce que l'Afrique est aussi arabe et que la majorité des Arabes vivent sur le Continent africain, une grande attention devra être prêtée au monde arabe. Mieux: avec le monde arabe, l'Afrique doit bâtir, plus qu'un partenariat stratégique, une fraternité afro-arabe.

L'Union africaine doit également ériger en rang de priorité le renforcement de la coopération, économique, culturelle et technologique avec les pays du Sud. Elle doit parallèlement travailler au renouvellement du partenariat avec les pays industrialisés, en se fondant notamment sur les acquis et sur les engagements réciproques pris dans le cadre du NEPAD.

La Commission devra enfin chercher à renforcer ses relations avec le système des Nations Unies, en soutenant ses initiatives de paix et de développement, tout en veillant à ce qu'il ne se substitue pas à ses propres obligations, mais qu'il l'accompagne dans ses politiques et programmes.

Mission 5: Jouer un rôle de leadership pour la promotion de la paix, de la sécurité humaine et de la bonne gouvernance sur le continent

La création de l'Union africaine marque une nouvelle étape dans les efforts des

dirigeants africains visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent. Dans le préambule de l'Acte constitutif de l'UA, les chefs d'Etat et de gouvernement se déclarent conscients du fait que le fléau des conflits en Afrique constitue un obstacle majeur au développement socio-économique du continent, ainsi que de la nécessité de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, comme conditions préalables à la mise en œuvre de l'agenda de développement et d'intégration de l'Union.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le mécanisme mis en place dans le Cadre du Protocole concernant le Conseil de Paix et de Sécurité, qui prévoit notamment la création d'une Force Pré-positionnée gérée au niveau continental (voir encadré 7) et qui s'appuie sur des mécanismes régionaux.

D'autres dispositions de l'Acte constitutif ont également un lien direct avec la paix et la sécurité. Il s'agit notamment de celles relatives à la mise en place d'une politique de défense commune [Art.4(d)], au droit de l'Union d'intervenir dans un Etat membre dans certaines circonstances graves [Art.4(h)], ou encore au droit des Etats membres de solliciter l'intervention de l'Union pour restaurer la paix et la sécurité [Art.4 (j)].

Par ailleurs, le défi à relever par l'Afrique et l'Union africaine consiste à élaborer et à promouvoir la mise en œuvre de politiques visant à faciliter le renforcement des capacités des Etats affaiblis ou la reconstruction des Etats émergents d'un conflit.

Les nombreux conflits sévissant sur le continent ont entraîné un afflux de réfugiés, de rapatriés et de personnes déplacées dont le nombre varie en fonction

de l'évolution des conflits concernés, de même que des violations systématiques et croissantes du droit international humanitaire, comme en témoignent les actes odieux de violence commis contre les populations civiles. En outre, l'ampleur et la complexité des catastrophes naturelles et d'origine humaine ont accentué le problème des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique. Tous ces phénomènes ne peuvent être maîtrisés qu'à la condition que les Etats membres fassent preuve d'une volonté politique commune à cette fin et que les ressources matérielles et financières requises soient mobilisées d'une manière coordonnée et concertée. Les dispositions de l'article 4 (h) de l'Acte constitutif offrent à l'Union africaine l'opportunité de promouvoir des aspects humanitaires du droit international public. L'Afrique est maintenant mieux placée pour donner un visage humain aux instruments juridiques régionaux sur les droits et l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées.

Au demeurant, l'Union africaine a déterminé les priorités dans la garantie des droits sociaux, économiques, civils, culturels et politiques de l'Homme et des peuples. Ces droits couvrent les droits de l'Homme et des peuples à la paix, à la sécurité et au développement, de même que le droit de tout individu ou peuple de participer aux processus affectant sa vie. Ces droits sont garantis par le biais de la promotion de pratiques démocratiques et d'élections libres et transparentes, du Parlement panafricain, de l'ECOSOCC, de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples, et de la Cour africaine de justice. L'Union africaine a pris l'engagement d'aider ses Etats membres à renforcer leur capacité à garantir la jouissance des droits susmentionnés, à s'acquitter de leurs obligations avec efficacité et à rendre compte, en temps utile, à leurs populations, par l'intermédiaire de mécanismes de

contrôle appropriés et de la promotion de valeurs pratiques communes. La quête d'une participation populaire efficace amène l'Union africaine à mettre l'accent sur le respect des principes de bonne gouvernance, d'égalité entre les hommes et les femmes, de primauté du droit et de participation des organisations de la société civile.

L'Union africaine a déjà pris un certain nombre d'engagements dans le domaine de la gouvernance. Au nombre des décisions adoptées rien qu'au cours des deux dernières années dans ce domaine, il y a lieu de citer la Déclaration de Durban sur les élections, la gouvernance et la démocratie ; la Déclaration du NEPAD sur la démocratie, la gouvernance politique et économique et la gouvernance des entreprises ; la Convention sur la prévention et la lutte contre la corruption ; et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits de la femme. Ces décisions constituent un témoignage éloquent de la détermination de l'Union africaine à tirer parti de l'héritage de l'Organisation de l'Unité africaine qui a également adopté des décisions et instruments pertinents dans le domaine des droits de l'Homme, de la démocratie et de la gouvernance.

L'Union africaine a par ailleurs lancé deux processus importants dans ses efforts de promotion de la bonne gouvernance, de l'efficacité, de la pertinence et de l'obligation redditionnelle afin d'amener les gouvernements africains à rendre compte de leurs actions et à honorer les obligations découlant des déclarations et décisions adoptées. Un de ces processus est le Mécanisme d'évaluation par les pairs, mis en place dans le cadre du NEPAD pour évaluer la performance des gouvernements participants, sur la base d'une série de principes universels. L'autre processus est le Mécanisme de contrôle et d'évaluation de la CSSDCA, qui vise à s'assurer que les

Etats membres mettent effectivement en œuvre les décisions qu'ils ont volontairement adoptées. Ensemble, ces deux processus marquent une nette différence par rapport aux pratiques du temps de l'ancienne OUA, lorsque les Etats membres adoptaient habituellement de nombreuses décisions et déclarations, en plus de prendre de multiples engagements, sans cependant se doter d'un mécanisme permettant de tester leur volonté politique de les mettre effectivement en œuvre.

Depuis une décennie, des changements fondamentaux s'opèrent en Afrique. Il est largement admis aujourd'hui sur le continent que le pouvoir doit s'acquérir par des moyens constitutionnels et des processus démocratiques. L'Afrique ne ferme plus les yeux sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement et ne les tolère plus. La Déclaration de Lomé de 2000 et l'Acte constitutif de l'UA rejettent et condamnent clairement toute tentative d'accession au pouvoir par des moyens anticonstitutionnels dans les Etats membres. Il est impérieux de maintenir cette position non seulement en renforçant l'adhésion à l'ordre constitutionnel, mais aussi en veillant à ce que l'état de droit et la gouvernance démocratique prévalent en tout temps, afin que les principes de bonne gouvernance, de transparence, d'obligation de rendre compte et de participation populaire à la gestion des affaires publiques soient effectivement respectés. De cette manière, les peuples africains

pourront choisir librement leurs dirigeants, par le biais d'élections régulières et crédibles, sans que les régimes en place les intimident et/ou procèdent à la manipulation de la constitution ou des élections.

Dans ce contexte, la participation à la promotion de l'égalité de tous les citoyens sera cruciale et permettra, dans une large mesure, de prévenir de nombreux conflits potentiels. A cet égard, l'UA devra entreprendre une campagne de plaidoyer pour amener les Etats membres à adopter les mêmes valeurs et principes démocratiques, par le biais d'instruments juridiques formels tels que la Charte africaine sur les élections, la démocratie et la gouvernance, dont l'adoption est envisagée.

Ces instruments doivent couvrir des questions telles que les normes minimales à remplir pour la tenue d'élections, par exemple l'indépendance et l'impartialité des organes chargés de la gestion des opérations électorales, la représentation équitable et sans exclusive de toutes les couches de la société, la protection des minorités, la participation de la société civile, l'égalité entre les hommes et les femmes, le rôle de l'opposition, l'indépendance du judiciaire et la liberté de la presse, soit autant de valeurs et principes qui constituent le fondement d'une démocratie authentique, dans le contexte des valeurs et traditions positives africaines de tolérance et de solidarité.

Encadré 7 : Le dispositif de gestion de la paix et de la sécurité sur le continent

Le Protocole dote l'Union africaine des instruments, notamment institutionnels, requis pour relever le défi de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Les chefs d'Etat et de gouvernement s'y déclarent « désireux de mettre en place une structure opérationnelle pour la mise en œuvre efficace des décisions prises dans les domaines de la prévention des conflits, du rétablissement de la paix, des opérations d'appui à la paix et de l'intervention, ainsi que de la consolidation de la paix et de la reconstruction après les conflits ». Le Protocole réaffirme l'importance que revêtent le développement d'institutions et d'une culture démocratiques, ainsi que le respect des droits de l'homme, dans la promotion d'une paix et d'une stabilité durables. Consécutivement à sa ratification par les Etats membres, il est entré en vigueur en décembre 2003.

Outre le Conseil de paix et de sécurité, le dispositif comprend :

- le Groupe des sages;
- le Système continental d'alerte rapide;
- le Mémoire d'entente entre la Commission et les Mécanismes régionaux, qui doit déterminer les modalités d'interaction entre le niveau continental et ces Mécanismes régionaux s'agissant de la prévention et de la gestion des conflits.
- le Comité d'Etat-major, dont le rôle est de conseiller et d'assister le Conseil de paix et de sécurité pour tout ce qui concerne les questions d'ordre militaire et de sécurité ;
- la Force pré-positionnée qui s'appuie sur des brigades régionales ;
- le Fonds de la paix.

Par ailleurs, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté en février 2004, à Syrte (Libye) une Politique Africaine de Défense et de Sécurité Commune.

Mission 6 : Impulser le développement économique, social et culturel du continent

Le but ultime de l'intégration politique du continent, c'est d'améliorer le bien-être des populations africaines. La Commission doit donc, en relation avec les CERs, promouvoir activement l'accélération de la croissance économique dans les pays membres et la réduction de la pauvreté. Sans pouvoir engager directement des actions dans ce domaine, du fait du principe de subsidiarité, elle peut faire œuvre utile en montrant le cap à suivre, en diffusant les meilleures pratiques en matière de politiques de développement et en contribuant à la levée des obstacles qui handicapent l'accès des pays membres aux marchés africains et mondiaux, ainsi qu'aux financements internationaux. Dans le secteur social, la définition de

programmes-cadres au niveau continental peut également faciliter la réalisation des objectifs de couverture sanitaire ou de relèvement des indicateurs d'éducation. Enfin, au niveau culturel, l'adoption d'un agenda continental dans ce secteur permettra de donner un socle à la renaissance culturelle de l'Afrique. Lui seul peut «infrastructurer» les civilisations africaines et donner une version africaine de la modernité, ou mieux encore, une version moderne de l'africanité.

Mission 7 : Mettre en place un mécanisme permanent de suivi évaluation

L'Organisation de l'Unité Africaine a été généreuse en initiatives dans le domaine du développement politique, économique, social et culturel, au niveau continental, sans que des

actions concrètes soient réalisées sur le terrain pratique. La formulation d'un mécanisme de suivi et d'évaluation est essentielle pour permettre à l'Union

africaine d'atteindre ses objectifs, en développant une culture de résultats et des méthodes de gestion modernes.

ANNEXES

- Annexe 1: Etats membres de l'Union africaine
- Annexe 2: Indicateurs de base de pays africains
et dates d'adhésion aux Nations Unies, à l'OUA
- Annexe 3 :Liste des pays /territoires africains sous occupation étrangère
- Annexe 4: Liste des observateurs aux Sommets de l'Union africaine
- Annexe 5: Liste des Invités
- Annexe 6: Liste des principales langues par pays africain
- Annexe 7 :Les objectifs de développement du millénaire
- Annexe 8 - Quelques initiatives africaines et internationales en faveur du
développement économique de l'Afrique
- Annexe 9 : Les grandes dates du panafricanisme
- Annexe 10 :Les grandes décisions dans l'évolution de l'OUA vers l'UA
- Annexe 11 :Les grandes étapes du NEPAD
- Annexe 12: Statistiques sur la prévalence du Sida dans les pays africains
- Annexe 13 :Les ressources agricoles et minières de l'Afrique
- Annexe 14: Situation de l'endettement des pays africains

Annexe 1: Etats membres de l'Union africaine

République d' Afrique du Sud	Grande Jamahiriya arabe libyenne
République algérienne démocratique et populaire	populaire et socialiste
République d' Angola	République de Madagascar
République du Bénin	République du Malawi
République du Botswana	République du Mali
Burkina Faso	République de Maurice
République du Burundi	République islamique de Mauritanie
République du Cameroun	République du Mozambique
République du Cap Vert	République de Namibie
République Centrafricaine	République du Niger
République Fédérale Islamique des Comores	République fédérale du Nigeria
République du Congo	République de l' Ouganda
République de Côte d'Ivoire	République du Rwanda
République Démocratique du Congo	République arabe Sahraouie Démocratique
République de Djibouti	République de Sao Tome & Principe
République Arabe d' Egypte	République du Sénégal
Etat de l' Erythrée	République des Seychelles
République Fédérale Démocratique d' Ethiopie	République of Sierra Leone
République gabonaise	République de Somalie
République de Gambie	République du Soudan
République du Ghana	Royaume du Swaziland
République de Guinée	République-unie de Tanzanie
République de Guinée Bissau	République du Tchad
République de Guinée Equatoriale	République du Togo
République du Kenya	République de Tunisie
Royaume du Lesotho	République de Zambie
République du Libéria	République du Zimbabwe

(Source: Acte constitutif de l' Union
africaine)

Annexe 2: Indicateurs de base de pays africains et dates d'adhésion aux Nations Unies , à l'OUA et à l'UA

Pays	Pop. (millions) 2002	PNB/p \$ 2002	Superficie 1000 (Km ²)	Adhésion à l'ONU	Adhésion à l'OUA	Date de ratification de l'Acte constitutif de l'UA
Afrique du Sud	43,60	2 600	1 221	07.11.1945	23.05.1994	23.04.2001
Algérie	31,40	1 720	2 381	08.10.1962	1963*	31.05.2001
Angola	12,70	660	1 246	01.12.1976	1976*	20.12.2001
Bénin	6,60	380	113	20.09.1960	1963*	11.07.2001
Botswana	1,60	2 980	581	17.10.1966	1966*	02.03.2001
Burkina Faso	12,60	220	274	20.09.1960	29.10.1963	02.03.2001
Burundi	6,70	100	28	18.09.1962	1963*	01.03.2001
Cameroun	16,20	560	475	20.09.1960	25.08.1963	19.04.2002
Cap-Vert	0,50	1 290	4	16.09.1975	1975*	09.07.2001
Comoros	0,60	390	2	12.11.1975	1975*	27.02.2001
Congo	3,20	700	342	20.09.1960	12.07.1963	29.05.2002
Côte d'Ivoire	16,80	610	322	20.09.1960	08.06.1963	01.03.2001
Djibouti	0,70	513	23	20.09.1977	1977*	10.01.2001
Egypte	71,20	1 470	1 001	24.10.1945	1963*	30.07.2001
Erythrée	4,50	160	118	28.05.1993	1993*	01.03.2001
Ethiopie	67,70	100	1 104	13.11.1945	09.06.1963	09.03.2001
Gabon	1,20	3 934	268	20.09.1960	06.07.1963	05.06.2001
Gambie	1,50	390	11	21.09.1965	1965*	18.04.2001
Ghana	20,20	270	238	08.03.1975	15.07.1963	21.05.2001
Guinée	8,40	410	246	12.12.1958	24.06.1963	05.07.2002
Guinée Bissau	1,30	150	36	17.09.1974	1974*	07.07.2003
Guinée équatoriale	0,50	1 840	28	12.11.1968	1968*	24.02.2001
Kenya	31,10	360	580	16.12.1963	1963*	10.07.2001
Lesotho	2,20	470	30	17.10.1966	01.11.1972	12.03.2001
Liberia	3,30	150	111	02.11.1945	1963	01.03.2001
Libye	5,40	6 700	1 759	14.12.1955	11.09.1963	29.10.2000
Madagascar	16,90	240	587	20.09.1960	10.04.1963	10.06.2003
Malawi	10,90	160	118	01.12.1964	1964*	14.02.2001
Mali	11,30	240	1 240	28.09.1960	24.07.1963	21.08.2000
Maroc	29,70	1 190	446		1963*	
Maurice	1,20	3 800	2	24.04.1968	196*	19.04.2001
Mauritanie	2,60	340	1 025	27.10.1961	26.04.1963	04.07.2002
Mozambique	19,60	210	801	16.09.1975	1975*	25.05.2001
Namibie	1,80	1 780	824	23.04.1990	1990*	21.03.2001
Niger	11,60	170	1 266	20.09.1960	14.11.1963	09.02.2001
Nigeria	129,90	290	923	07.10.1960	26.07.1963	26.04.2001
Ouganda	24,70	250	241	25.10.1962	03.08.1963	09.04.2001
RASD	0,30		252	1984*	02.01.2001
RCA	3,60	260	623	20.09.1960	1963*	01.03.2001
RDC	55,20	90	2 344	20.09.1960	13.09.1963	09.07.2002
Rwanda	7,40	230	26	18.09.1962	05.08.1963	18.04.2001
Sao Tomé	0,20	290	1	16.09.1975	1975*	02.03.2001
Sénégal	9,90	470	197	28.09.1960	02.07.1963	31.08.2000
Seychelles	0,10	3 127	0,45	21.09.1976	1976*	09.04.2001
Sierra Leone	5,60	140	72	27.09.1961	11.09.1963	01.03.2001
Somalie	7,80	190	638	20.09.1960	1963*	01.03.2001
Soudan	32,60	300	2 505	12.11.1956	19.07.1963	24.01.2001
Swaziland	1,10	1038	17	24.09.1968	1968*	18.09.2001
Tanzanie	37,20	280	945	14.12.1961	14.09.1963	11.04.2001
Tchad	9,00	200	1 283	20.09.1960	1963*	16.01.2001
Togo	5,30	270	57	20.09.1960	1963*	14.09.2000
Tunisie	9,80	2 000	164	12.11.1956	01.10.1963	21.03.2001
Zambie	10,00	330	752	01.12.1964		01.03.2001
Zimbabwe	12,30	560	390	25.08.1980		03.04.2001

. Le Maroc, membre fondateur de l'OUA s'est retiré en 1984 à la suite de l'admission de la République Arabe Saharouie Démocratique (RASD). Il est indispensable que le Maroc rejoigne l'Union Africaine.

*** Dates indicatives - Diverses sources: Banque mondiale, BAD, Organisation des Nations Unies**

**Annexe 3 : LISTE DES PAYS /TERRITOIRES AFRICAINS SOUS OCCUPATION
ETRANGERE**

PAYS/TERRITOIRES	OCCUPANTS
1. ILES CHAGOS	Royaume-Uni (Bases militaires de DIEGO GARCIA)
2. ILE SAINTE HELENE	Royaume-Uni
3. ILES CANARIES	Espagne
4. LES AÇORES	Portugal
5. LES ILES MADERES	Portugal
6. LA REUNION	France
7. MAYOTTE	France
8. CEUTA ET MELILLA	Espagne

Annexe 4 : Liste des observateurs aux Sommets de l'Union africaine (liste non exhaustive)

- | | |
|---|---|
| 1. Centre africain pour la production des engrais (ACFD) | 19. Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) |
| 2. Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) | 20. Fédération panafricaine des cinéastes (PAFFM/FEPACI) |
| 3. Banque africaine de développement (BAD) | 21. Organisation panafricaine des femmes (OPF) |
| 4. Conférence des églises de toute l'Afrique (CETA) | 22. Mouvement panafricain de la jeunesse (MPJ) |
| 5. Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) | 23. Ligue des Etats arabes (LEA) |
| 6. Comité constitutif juridique Asie-Afrique (AALCC) | 24. Comité des Nations unies sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (EDIPP) |
| 7. Association des Universités africaines (AUA) | 25. Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (ECA) |
| 8. Mouvement du 12 décembre | 26. Union des journalistes africains (UJA) |
| 9. Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) | 27. Union des parlements africains (UPA) |
| 10. Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) | 28. Centre des Nations unies pour les établissements humains (CNUEH) |
| 11. Commission internationale de Juristes (CIJ) | 29. Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) |
| 12. Comité international de la Croix-Rouge (CICR) | 30. Conférence des Nations unies pour le développement (CNUCED) |
| 13. Organisation internationale du travail (OIT) | 31. Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) |
| 14. Fonds monétaire internationale pour les migrations (OIM) | 32. Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) |
| 15. Fonds monétaire international (OIM) | 33. Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) |
| 16. Union internationale des Télécommunications (UIT) | 34. Organisations des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) |
| 17. Programme co-parrainé des Nations unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) | |
| 18. Organisation internationale de la Francophonie (OIF) | |

- | | |
|---|---|
| 35. Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) | désarmement en Afrique (CRNUPDA) |
| 36. Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) | 42. Vatican, Saint-Siège, Secrétairerie d'Etat |
| 37. Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUUDI) | 43. Programme alimentaire mondial (PAM) |
| 38. Bureau des Nations unies pour la lutte contre la drogue et la prévention du crime (UNDCP) | 44. Organisation mondiale de la santé (OMS) |
| 39. Organisation des Nations unies (ONU) | 45. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) |
| 40. Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) | 46. Organisation météorologique mondiale (OMM) |
| 41. Centre régional des Nations unies pour la paix et le | |

(Source: Commission de l'Union africaine: Direction des services de conférence)

Annexe 5: Invités (liste non exhaustive)

- | | |
|---|--|
| 47. Table-ronde africaine des affaires (ABR) | 66. Coalition mondiale pour l'Afrique (GCA) |
| 48. Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF) | 67. Help-Age International |
| 49. Fédération africaine des femmes entrepreneurs (FAFE) | 68. Institut panafricain de l'éducation pour le développement (IPED, ancien BASE) |
| 50. Réseau africain de prévention et de protection contre les abus et la négligence de l'enfant (RAPPANE) | 69. Institut pour les études de sécurité (ISS) |
| 51. Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN) | 70. Organisation internationale de l'aviation civile (OACI) |
| 52. Organisation régionale africaine de communication par satellite (RASCOM) | 71. Confédération internationale des syndicats libres- Organisation régionale africaine (CISL-AFRO) |
| 53. Groupe africain de recherche stratégique sur la paix (AFSTRAG) | 72. Organisation maritime internationale (OMI) |
| 54. Union africaine des mal-voyants (AUB) | 73. Centre du commerce international (CCI) |
| 55. Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) | 74. Organisation de la conférence islamique (OCI) |
| 56. Institut culturel afro-arabe | 75. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OPCW) |
| 57. Organisation arabe du travail (OAT) | 76. Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) |
| 58. Organisation arabe pour l'éducation, la science et la culture (ALECSO) | 77. Association panafricaine des écrivains (PAWA) |
| 59. Fonds commun des produits de base (FCPB) | 78. Commission préparatoire de l'Organisation pour l'interdiction de tous les tests nucléaires (UNCTBTO) |
| 60. Secrétariat du Commonwealth | 79. Secrétaire général adjoint des Nations unies et Haut Représentant pour les pays les moins avancés (NU-PMA) |
| 61. Conseil de l'entente | 80. Union des radiodiffusions et télédiffusions nationales africaines (URTNA) |
| 62. Convention de lutte contre la désertification | 81. Union des producteurs, transporteurs et distributeurs d'électricité en Afrique (UPDEA) |
| 63. Union européenne (UE) | |
| 64. Envoyé spécial de l'Union européenne pour la région des Grandes Lacs | |
| 65. Femme Africa Solidarité (FAS) | |

- 82. Union postale universelle (UPU)
- 83. Organisation mondiale du commerce (OMC)

Annexe 6: Liste des principales langues par pays africain

Algérie	Arabe, Berbère
Angola	Kimbundu, Umbundu, Siope
Bénin	Fon, Yoruba, Gun, Mina, BA'Atonou, Dendi, Ditammari et Yom
Botswana	Setswana
Burkina Faso	Mossi, Dioula, Peul
Burundi	Kirundi, Swahili
Cameroun	Bamileke, Fang, Fang, Bassa, Fulani
Cap Vert	Criuolo
RCA	Sangho, Arabe, Hausa, Swahili
Tchad	Sara, Arabe
Comores	Shikomoro
RDC	Swahili, Lingala, Ishiluba, et Kikongo
Congo	Lingala, Kikongo
Côte d'Ivoire	Baoule, Bete, Senoufo, Dioula
Djibouti	Arabe, Afar, Somali
Egypte	Arabe, Nubian
Guinée Equatoriale	Fang, Bubi, Créole
Erythrée	Afar, Bilen, Kunama, Nara, Arabe, Tobedawi, Saho, Tigre, Tigrinya
Ethiopie	Amharic, Oromigna, Tigrigna
Gabon	Fang, Myene, Bateke, Bapounou/Eschira, Bandjabi
Gambie	Manding, Wolof, Diola, Fulani
Ghana	Ashanti, Brong Ahafo, Twi, Fanti, Ga, Ewe, Dagbani
Guinée	Malinké, Susu, Fulani
Guinée-Bissau	Criolo, Fulani, Manding, Pepel, Balante
Kenya	Swahili
Lesotho	Sesotho; Zulu and Xhosa
Libéria	Mende
Libye	Arabe
Madagascar	Malgache
Malawi	Chichewa
Mali	Bambara, Songhai, Fulani, Arabe, Senoufo, Malinke
Mauritanie	<i>Hassania, Arabic, Wolof, Soninke, Fulani</i>
Maurice	Creole, Hindi, Urdu, Hakka, Bojpoori
Maroc	Arabe, Berbère
Mozambique	Changana, Ndau, Makonde

Namibie	Oshivambo, Herero, Nama, Afrikaans
Niger	Hausa, Songhai, Arabe, Fulani
Nigeria	Hausa, Yoruba, Igbo, Fulani
Rwanda	Kinyarwanda
RASD	Hassania, Arabe
São Tomé et Príncipe	Forro
Sénégal	Wolof, Fulani, Serer, Diola, Manging, Sarakolé
Seychelles	Seselwa
Sierra Leone	Mende, Temne, Krio
Somalia	Somali, Arabic
Afrique du Sud	Xhosa, Zulu, Afrikaans, Ndebele, Sesotho sa Leboa, Sesotho, Swati, Xitsonga, Setswana, Tshivenda
Soudan	Arabe, Nubien, Dinka, Masaleet Shuluk, Nueer, Zandi, Fur
Swaziland	Swazi
Tanzanie	Swahili
Togo	Ewé, Mina, Kabyé, Cotocoli
Tunisie	Arabe
Ouganda	Swahili, Luganda, Ateso, Luo
Zambie	Bemba, Kaonda, Lozi, Lunda, Luvale, Nyanja, Tonga
Zimbabwe	Ndebele, Shona

Sources: www.infoplease.com et autres

ANNEXE 7 : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU MILLENAIRE

Réduire l'extrême pauvreté et la faim	<ul style="list-style-type: none">▫ Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour▫ Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim
Assurer l'éducation primaire pour tous	▫ Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	▫ Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard
Réduire la mortalité infantile	▫ Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
Améliorer la santé maternelle	▫ Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle
Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	<ul style="list-style-type: none">▫ Stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle▫ Maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance actuelle
Assurer un environnement durable	<ul style="list-style-type: none">▫ Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales;▫ Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable▫ Améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, d'ici à 2020

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Selon l'Organisation des Nations Unies

- Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international
- S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents de leurs exportations, l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés, l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels, et l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté
- Répondre aux besoins particuliers des Etats enclavés et des petits Etats insulaires en développement
- Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme
- En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes
- En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement
- En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous

ANNEXE 8 - Quelques initiatives africaines et internationales en faveur du développement économique de l'Afrique

Union africaine/OUA

1. Déclaration africaine sur la coopération, le développement et l'indépendance économique, mai 1973

Cette déclaration est le premier document complet adopté par les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, lors de la session de la Conférence tenue à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'OUA.

2. Session extraordinaire du Conseil des ministres de l'OUA sur le développement et la coopération économiques, en 1976 à Kinshasa

3. Symposium de Monrovia, en février 1979

Ce symposium a analysé la situation et proposé un programme d'action basé sur une nouvelle approche à l'Unité africaine.

4. Plan d'action de Lagos, en 1980

Ce plan comporte 13 chapitres présentant des programmes sectoriels détaillés dans les domaines économique, social, culturel et scientifique

5. Acte final de Lagos-Communauté économique africaine

6. Programme prioritaire pour le redressement économique de l'Afrique (PREA) pour la période 1986-1990

7. Position africaine commune sur la crise de la dette extérieure africaine, en 1987

8. Charte africaine de la participation populaire au développement, en 1990

Traité instituant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja), 1991-1994

Ce traité a été finalisé et ouvert à la signature le 3 juin 1991 à Abuja (Nigeria). Il est entré en vigueur en avril 1994.

9. Déclaration de la Conférence sur la création du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, en 1993 au Caire

II. Nations unies

10. Programme d'action des Nations unies pour le redressement et le développement économiques en Afrique (PANUREDA), pour la période 1986-1990

11. Programmes d'ajustement structurel (PAS) de la Banque mondiale, en 1980

12. Cadre alternatif africain aux programmes d'ajustement structurel pour le redressement social et économique et la transformation (CAA-PAS), pour la période 1980-2000

13. Nouveau Programme des Nations unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF), en 1992

14. Initiative spéciale du Système des Nations unies pour l'Afrique, en 1996

15. Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité des Nations unies sur les causes des conflits, la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, en 1998

16. Etudes réalisées par le groupe d'experts des Nations unies

Deux études ont été réalisées dans le cadre de cette initiative :

a. Problèmes associés aux produits de base africains : vers une solution ;

b. Financement du redressement de l'Afrique (rapport et recommandations du groupe consultatif sur les flux financiers en Afrique).

17. Décennies du développement (Décennie des Nations unies pour les transports et communications en Afrique, et Décennie du développement industriel en Afrique)

Les Nations unies ont adopté deux décennies pour le développement sectoriel en Afrique, à savoir : la Décennie pour les transports et communications en Afrique, et la Décennie pour le développement industriel en Afrique.

UNESCO

1993-1995 : Programme biennal « Priorités Afrique » ;

Février 1998 : « Les Assises de l'Afrique ».

IFAD

1994 : Initiative des lauréats du prix Nobel de 1982 sur la Corne de l'Afrique ;

1985 : Première phase du programme spécial pour les pays africains subsahariens touchés par la sécheresse et la désertification

CEA

Initiative africaine sur la société de l'information (IASI) : mandat donné à l'Afrique pour utiliser les TIC afin d'accélérer le développement économique et social en Afrique

Initiative spéciale en faveur de l'Afrique (ISA)

Forum de développement de l'Afrique (ADF) : initiative pilotée par la CEA pour mettre en place un programme de développement de l'Afrique initié par les Africains eux-mêmes et reflètent le consensus dégagé entre les principaux partenaires. Cette initiative doit aboutir à l'élaboration de programmes spécifiques à mettre en œuvre par les pays.

Centre des technologies de l'information pour l'Afrique (CTIA) : centre d'exposition et d'apprentissage des technologies de l'information et de la communication (TIC) visant à montrer aux décideurs et planificateurs africains la valeur des TIC en tant qu'instruments au service du développement.

Forum des réseaux de connaissances africaines (AKNF) :

Initiative pilotée par la CEA pour faciliter le partage des connaissances et l'établissement de partenariats dans la recherche entre les réseaux des professionnels, et entre ces réseaux et les principaux utilisateurs de ces connaissances, y compris les décideurs, les formateurs et les institutions d'enseignement supérieur, les organisations de la société civile et le secteur privé.

Informations démographiques en Afrique (POPIA) :

Initiative pilotée par la Division du développement durable de la CEA pour mettre en place un espace en ligne en vue du partage et de la diffusion des informations sur la population et le développement auprès des décideurs, des planificateurs et des chercheurs.

Cadre africain de référence pour les pas en vue du redressement et de la transformation économiques (CARPAS), en 1989

Plan africain pour la mise en œuvre du programme d'action relatif à l'élaboration d'un nouvel ordre économique international : adopté par la Conférence des Ministres de la CEA tenue en février 1975 à Nairobi.

FAO

- Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale

- Fièvre aphteuse dans les pays du Maghreb et de la CEI

- Promouvoir la sécurité alimentaire régionale, 2002

OMS

Initiative spéciale des Nations unies en faveur de l'Afrique : la dimension Santé, 1986

Afrique à l'horizon 2000 : initiative visant à renforcer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement en Afrique

Banque Mondiale

- Partenariat mondial pour l'éradication de l'onchocercose, 1974
- Programme multi-pays de lutte contre le VIH/SIDA en Afrique, 2000
- Programme sur les connaissances indigènes, 1998
- Développement de la petite enfance en Afrique, 1999
- Initiative du bassin du Nil, 1999
- Programme sur les politiques de transport en Afrique, 2001
- Initiatives sur le genre et le droit en Afrique subsaharienne francophone, 1998
- Initiatives contre la corruption en Afrique sub-saharienne, 1999

FMI

- Facilité d'ajustement structurel, 1980
- Facilité d'ajustement structurel renforcé (I et II), 1985
- Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), 1993
- Institutions de renforcement des capacités, 1999

Conférences et Sommets

17. Déclaration de 1990 sur la situation politique et socio-économique en Afrique et les changements fondamentaux se produisant dans le monde
18. Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, 1990 (Jomtien, Thaïlande)
19. Sommet mondial pour les enfants, 1990, New York
20. Sommet sur l'environnement de Rio (1992)
21. Conférence mondiale sur les droits de l'homme, 1993, Vienne
22. Conférence internationale sur la population et le développement, 1994, le Caire
23. Sommet mondial pour le développement social, 1995, Copenhague
24. Quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix, Beijing
25. Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), 1996, Istanbul
26. Sommet mondial de l'alimentation, 1996, Rome
27. Conférence Mondiale contre le Racisme, la Discrimination raciale, la xénophobie et l'Intolérance qui lui est associée (2001, Durban)
28. Sommet sur le Développement durable (2002, Durban)
29. Conférence mondiale sur le financement du développement (Monterrey 2002)
30. Sommet sur la Société de l'Information (Genève 2003) qui sera suivi du Sommet de Tunis en 2005

III. Initiatives bilatérales

27. Union Européenne-Afrique (ACP, UE-Afrique du Sud, UE-Maghreb, Sommet Union Européenne-Afrique)
28. Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique : TICAD I (1993), TICAD (octobre 1998), TICAD III (octobre 2003). Il convient de souligner le rôle du Mouvement social Mondial dans le diagnostic de la crise en Afrique, en particulier de l'impact de la mondialisation, du rôle des institutions multilatérales et de l'inefficacité des initiatives menées à l'endroit de l'Afrique. Et aussi dans la formulation de politiques alternatives.
29. Loi américaine sur la croissance et les opportunités en Afrique (AGOA), 2000-2002
30. Forum Chine Afrique, 2000-2003
31. Commission Blair sur l'Afrique, 2004.

ANNEXE 9 : LES GRANDES DATES DU PANAFRICANISME

- 1900** – Première Conférence Panafricaine (avec Sylvester William) à Londres
1911 – Congrès Universel des Races à Londres
1919 – Premier Congrès Panafricain avec (W.E.B. Dubois) à Paris
1920 – « Déclaration des Droits des Peuples Nègres du Monde » à New York (avec Marcus Garvey)
1921 – Deuxième Congrès Panafricain à Londres, Bruxelles et Paris
1923 – Troisième Congrès Panafricain à Londres et Lisbonne
1924 – Ligue Universelle de Défense de la Race Noire à Paris (avec Marc Tovu Quénou dit Kodjo Houenou et René Maran)
1927 – Quatrième Congrès Panafricain à New York
1930 – Création du Courant de la Négritude avec, entre autres, Léopold Sédar Senghor, Aimé Césaire, et Léon G. Damas
1935 – International African Friends of Abyssinia
1941 – Création du Conseil des Affaires Africaines à New York
1944 – Panafrican Federation à Londres
1945 – Cinquième Congrès Panafricain à Manchester
1946 – Création du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) à Bamako (Mali)
1953 – Sixième Congrès Panafricain à Kumasi (Ghana)
1956 – Premier Congrès des Ecrivains et Artistes Noirs à Paris (avec Société Africaine de Culture SAC et Présence Africaine)
Février 1958 – Création du Parti du Regroupement Africain (PRA)
Avril 1958 – Première Conférence des Etats Africains Indépendants à Accra (Ghana) – Création d'un Marché Commun Africain et Constitution d'un Groupe Africain à l'ONU)
Décembre 1958 – Première Conférence des Peuples Africains à Accra (Ghana) – Propose de créer un Commonwealth des Etats Africains indépendants
1959 – Deuxième Conférence des Etats Africains Indépendants à Monrovia (Liberia)
1959 – Deuxième Congrès des Ecrivains et Artistes Noirs (SAC) à Rome
Mai 1959 – Création Union Ghana – Guinée (devenue en décembre 1960 Union Ghana – Guinée – Mali)
Mai 1959 – Création du Conseil de l'Entente (Union Bénin – Sahel) avec la Côte-d'Ivoire, la Haute Volta, le Dahomey et le Niger)
1960 – Deuxième Conférence des Peuples Africains à Tunis (Tunisie)
1960 – Troisième Conférence des Etats Africains à Addis Abeba (Ethiopie)
Juin 1960 – Création de la Fédération du Mali (avec le Sénégal et le Soudan)
Décembre 1960 – Création du Groupe de Brazzaville (devenue Union Africaine et Malgache UAM devenue en Septembre 1961 Union Africaine et Malgache de Coopération Economique UAMCE, devenue Organisation Commune Africaine et Malgache OCAM)
1961 – Troisième Conférence des Peuples Africains au Caire (Egypte)
1961 – Formation du « Groupe de Casablanca » (dissout en 1963)
1961 – Formation du « Groupe de Monrovia » (dissout en 1963)
1963 – Création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) à Addis Abeba (Ethiopie)
1965 – Création à Dakar de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG)
1966 – Premier Festival Mondial des Arts Nègres à Dakar (Sénégal)
1968 – Création à Dakar de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) initialement créée en OERS en 1968 et transformée en OMVS en 1972
1970 – Création à Ouagadougou de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO)
Octobre 1973 – Création de la Mano River Union à Freetown (Sierra Leone) avec la Sierra Leone, le Liberia et la Guinée
1975 (28 Mai) – Création à Lagos de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
1976 – Adoption de la Déclaration de Kinshasa approuvée au Sommet de l'OUA au Gabon en 1977
Septembre 1976 – Création à Gisenyi (Rwanda) de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL)
1979 – Adoption de la Stratégie de Monrovia
1981 – Plan d'Action de Lagos
Décembre 1981 – Création de la ZEP (Zone d'Echanges Préférentielle) qui deviendra en Décembre 1994 la COMESA (Marché Commun de l'Afrique de l'Est et du Sud)
1982 – Confédération de Ségambie (avec la Gambie et le Sénégal) dissoute en 1989
Décembre 1982 – Création à Gisenyi (Rwanda) de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Est (CEAE)
Mars 1984 – Tentative de création de la Ligue des Etats Nègro-africains (LENA) par Mobutu Sese Seko
12 Février 1989 – Création de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) à Rabat (Maroc)
Juin 1991 – Traité créant la Communauté Economique Africaine à Abuja (Nigeria)
1992 – Création à Pretoria de la Southern African Development Coordination Conference (SADCC) transformée en SADC (Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe) le 17 Août 1992 à Windhoek en Namibie
Mars 1994 – Création à N'Djamena (Tchad) de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

ANNEXE 10 : Les grandes décisions dans l'évolution de l'OUA vers l'UA

17 au 21 juillet 1964 – Le Caire

La Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage et les commissions spécialisées, telles que la commission de la défense créée en remplacement du Haut-Commissariat africain, sont mises en place.

13 au 16 septembre 1968 – Alger

Une recommandation sur la conservation de la nature et des ressources naturelles du continent est adoptée.

Septembre 1969 – Addis Abéba

La Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, est adoptée

Monrovia- 1979

Une analyse prospective est menée sur quelle Afrique en l'an 2000 et un nouveau plan d'action pour l'unité est adopté

1980 - Lagos

Le Plan d'Action de Lagos et l' Acte final de Lagos ont été adoptés.

24 au 27 juin 1981 – Nairobi

La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, créée par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples est adoptée. Elle entrera en vigueur en 1986. Elle a son siège à Banjul, Gambie.

30 novembre au 1^{er} décembre 1987 – Addis Abéba

Ce troisième sommet extraordinaire est uniquement consacré au problème épineux de la dette extérieure du continent, évaluée à 200 milliards de dollars. La réunion a adopté une « déclaration commune » en 7 points, demandant notamment un assouplissement des conditions de remboursement des rééchelonnements et une augmentation des prix des matières premières.

Juillet 1990 – Addis Abéba

- La Déclaration de l'OUA sur la situation politique et socio-économique en Afrique et les changements fondamentaux qui se produisent dans le monde a été adoptée.
- La Charte africaine de la participation populaire a été adoptée.
- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant a été adoptée.

1991

Le Traité instituant la Communauté économique africaine (AEC) a été adopté, plus communément connu comme le Traité d'Abuja.

29 juin au 1^{er} juillet 1992 – Dakar

La proposition de la mise sur pied d'un mécanisme de prévention des conflits a été accepté dans son principe. Les autres thèmes principalement abordés durant le sommet sont relatifs au problème du Sida et de la dette du continent.

1993

La Déclaration portant création du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, dont l'organe principal est composé des Chefs d'Etat des pays membres du bureau en exercice de la Conférence.

1997

La position africaine commune sur la crise de la dette extérieure de l'Afrique a été adoptée.

8 au 10 juin 1998 – Ouagadougou

Adoption du protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples Portant Création d'une Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

1999

- La Déclaration et le Plan d'Action de Grand-Baie a été adoptée en avril 1999.
- La Décision d'Alger sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement a été adoptée en juillet 1999.
- La Déclaration de Syrte portant création de l'Union africaine a été adoptée en septembre 1999.

12 au 16 juillet 1999 – Alger

Le 35^{ème} Sommet condamne les prises de pouvoir par la force en menaçant d'exclusion les auteurs de coups d'Etat.

Convention de l'OUA sur la Prévention et la Lutte contre le Terrorisme

2000

- La Déclaration de Lomé sur le cadre pour une réaction face aux changements anticonstitutionnels de gouvernement a été adoptée en juillet 2000.
- La Déclaration solennelle sur la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA) a été à Lomé, en juillet 2000.
- L'Acte constitutif de l'Union africaine a été adopté lors du Sommet de Lomé.

9 au 11 juillet 2001 – Lusaka

Une quarantaine de Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris part au 37^{ème} et théoriquement le dernier-Sommet de l'OUA. Ce Sommet est marqué par la naissance de l'Union africaine, les participants ayant ratifié la transformation de l'organisation.

juillet 2002 – Durban

Le Protocole portant création du Conseil de Paix et de sécurité a été adopté à Durban. L'équipe de transition est mise en place.

Juillet 2003- Maputo.

- La Commission de l'Union africaine est mise en place avec l'élection des 10 commissaires.
- Convention de l'UA sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption

ANNEXE 11 : LES GRANDES ETAPES DU NEPAD

I. Les rencontres en Afrique

- Fusion du MAP (des Présidents Boutéflika, Mbéki et Obasanjo) et du Plan Omega (du Président Wade) et la naissance de la Nouvelle Initiative Africaine, le 7 juillet 2001 à Lusaka ;
- La Nouvelle initiative Africaine a été approuvée par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA le 11 juillet 2001 ;
- Le Comité des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA chargé de la mise en œuvre a créé le NEPAD à Abuja le 23 octobre 2001.
- Forum Société Civile-NEPAD, 15-18 avril 2002, Ouagadougou ;
- Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'Afrique le 18 avril 2002, à Dakar, sur la participation du secteur privé international au financement du NEPAD. Ce Sommet a été précédé d'une conférence du secteur privé africain, le 17 janvier 2002.
- Forum du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, 13 février 2004, Kigali

II. Les rencontres avec les partenaires

- Le Président des Etats-Unis reçut les Présidents des trois pays démocratiques (Ghana, Mali, Sénégal) : John Kufor, Alpha Oumar Konaré et Abdoulaye Wade ;
- Des dirigeants du G8 ont reçu des Chefs d'Etat africains pour des discussions autour du NEPAD : le 1^{er} Ministre Tony Blair à Chêquers, le Président de l'Union européenne à Bruxelles, le Président Chirac le 8 février 2002, avec 12 Chefs d'Etat.
- Chaque pays du G8 a désigné une personnalité qui doit assurer le contact permanent avec les pays africains. (Sherpas). Depuis le G8 de Gênes de l'an 2000, les Sherpas ou représentants des pays riches, rencontrent les experts des pays africains.
- Des dirigeants du G8 ont fait le tour de l'Afrique : le Président de l'Allemagne, le 1^{er} Ministre d'Angleterre, le 1^{er} Ministre du Canada.
- la rencontre avec le G8 en juin 2002 à Kananaskis pour engager l'ultime dialogue qui a débouché sur un programme commun
- la rencontre avec le G8 en juin 2003 à Evian
- Forum pour le partenariat en Afrique, 8-9 novembre 2003, Paris, avec le Président Jacques Chirac, et le Président de la Commission de l'Union Africaine Alpha Oumar Konaré.

Annexe 12 : Prévalence du SIDA, 2001 (pourcentage)

Algérie	...	Soudan	1,41
Angola	2,59	Swaziland	18,12
Bénin	1,86	Tanzanie	4,17
Botswana	21,24	Togo	3,22
Burkina Faso	3,71	Tunisie	...
Burundi	6,00	Ouganda	2,50
Cameroun	6,05	Zambie	11,27
Cap Vert	...	Zimbabwe	17,90
RCA	6,61	Toute Afrique*	3,84
Chad	1,84		
Comores	...		
RDC	2,48		
Congo	3,54		
Côte d'Ivoire	4,71		
Djibouti	...		
Egypte	0,01		
Equatorial Guinea	1,26		
Erythrée	1,44		
Ethiopie	3,26		
Gabon	...		
Gambie	0,63		
Ghana	1,82		
Guinée	...		
Guinée-Bissau	1,39		
Kenya	7,99		
Lesotho	17,50		
Libéria	...		
Libya	0,13		
Madagascar	0,13		
Malawi	7,35		
Mali	0,94		
Mauritanie	...		
Maurice	0,06		
Maroc	0,04		
Mozambique	5,90		
Namibie	12,86		
Niger	...		
Nigeria	2,99		
Rwanda	6,29		
São Tomé et Príncipe	...		
Sénégal	0,28		
Seychelles	...		
Sierra Léone	3,71		
Somalie	0,47		
Afrique du Sud	11,42		

... : données non disponibles
** sur la base des données disponibles pour les pays figurant sur la liste, c'est-à-dire sans tenir compte de l'Algérie, des Comores, etc.*

Source: Rapport de l'ONUSIDA sur la pandémie de VIH/SIDA en 2002

Annexe 13: RESSOURCES NATURELLES ET AGRICOLES DE L'AFRIQUE

L'Afrique produit plus de 60 différents types de métaux et de minerais. Elle est un grand producteur de plusieurs métaux et minerais parmi les plus importants dans le monde, y compris l'or, le diamant, l'uranium, le manganèse, le chrome, le nickel, la bauxite et le cobalt. Bien qu'elles soient encore sous-exploitées, les réserves minières de l'Afrique représentent environ 30% des réserves mondiales. D'une manière plus spécifique, 40% des réserves d'or et 60% des réserves de cobalt du monde se trouvent en Afrique qui est donc un producteur stratégique de ces métaux.

Pour ce qui est du pétrole, les réserves établies de l'Afrique sont de 75,4 milliards de barils, soit 7% des réserves mondiales. L'Afrique produit plus de 8 millions de barils de différents types de pétrole brut chaque jour. Cinq pays dominent la production du pétrole en Afrique. A eux seuls, ils produisent 85% du pétrole sur le continent. Il s'agit par ordre décroissant, des pays suivants : Nigeria, Libye, Algérie, Egypte et Angola. Les autres pays africains producteurs de pétrole sont les suivants : Gabon, Congo, Cameroun, Tunisie, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo, Soudan et Côte d'Ivoire. Le Tchad et la Mauritanie viendront bientôt s'ajouter à cette liste.

En termes de productions agricoles, la part de la production africaine par rapport à la production mondiale est la suivante en moyenne 2001-2003:

Riz: 2,6%; blé: 3%; Coton:7,6%; Café: 15,7%, cacao:68,9% ; Maïs: 6,8%; Manioc: 54,4%; Banane: 17,8%.

Sources : Divers documents de la Commission de l'Union africaine

Annexe 14 : Etat d'endettement de l'Afrique

	Million \$EU (valeur actuelle)				Ratios dette extérieure et service de la dette (% en 2001)		
	1980	1995	2000	2001	Ratio dette-PIB	Ratio dette-exportations	Ratio service de la dette-exportations
Afrique sub-saharienne à l'exclusion de l'Afrique du Sud							
Nigeria	60.612	235.514	213.914	201.582	61	180	12
	51.691	176.063	150.656	146.413	87	270	12
Burkina Faso	..	11.382	10.502	9.600	26	133	26
Chad	424	1.614	841	1.665	63	367	14
Botswana	147	703	738	370	7	12	2
Côte d'Ivoire	330	1.267	1.533	1.490	52	489	18
Guinée	166	1.158	1.131	1.065	141	210	42
Guinée-Bissau	2.588	9.444	7.708	7.146	68	262	8
Kenya	..	214	293	360	56	146	6
Libéria	195	946	853	822	75	638	10
Madagascar	284	902	1.083	1.104	61	442	11
Mali	44	204	225	246	101	383	4
Mozambique	4.773	13.256	11.929	11.392	28	1.105	2
Niger	1.526	6.004	5.596	4.496	104	194	4
République d'Ivoire	7.462	18.898	14.024	11.582	59	280	15
République centrafricaine	32	282	..	262	0
République équatoriale	76	292	195	239	10	11	0
République démocratique du Congo	..	37	312	410	57	100	2
Sénégal	824	10.310	5.481	5.697	87	588	19
Soudan	1.514	4.360	3.272	3.409	68	107	14
Soudan du Sud	137	427	447	489	106	193	6
Tanzanie	1.402	5.936	5.945	6.759	97	274	13
Togo	1.134	3.242	2.992	3.254	94	390	16
Togo	140	898	938	668	315	1.249	60
Zambie	3.387	7.412	6.343	5.833	40	194	15
Zimbabwe	72	677	721	592	64	105	12
Zimbabwe	686	2.154	..	1.987
Madagascar	1.248	4.322	4.249	4.160	81	310	7
Malawi	830	2.243	2.509	2.602	142	535	14
Malawi	727	2.957	3.084	2.890	113	318	11
Royaume-Uni	840	2.349	1.792	2.165	179	490	25
Sierra Leone	467	1.757	2.342	1.724	10	57	7
Zambie	..	7.458	6.185	4.466	61	425	11
Zimbabwe	173
Zimbabwe	863	1.587	1.650	1.555	70	427	10
Zimbabwe	8.921	34.093	34.391	31.119	63	156	13
Zimbabwe	190	1.028	1.263	1.283	68	740	25
Tomé et Príncipe	24	246	269	313	615	1.756	34
Guinée équatoriale	1.473	3.841	3.595	3.461	64	213	15
Chad	84	159	186	215	18	42	3
Sierra Leone	469	1.178	1.176	1.188	136	1.003	81
Guinée	660	2.678	..	2.532
Guinée du Sud	..	25.358	28.867	24.050	0	64	12
Kenya	5.177	17.603	15.875	15.348	58	922	3
Zimbabwe	210	235	259	308	17	32	3
Zimbabwe	5.322	7.406	7.440	6.676	60	438	14
Zimbabwe	1.049	1.464	1.352	1.406	95	296	7
Zimbabwe	689	3.572	3.602	3.733	58	526	15
Zimbabwe	3.244	6.952	6.311	5.671	120	527	31

	Million \$EU (valeur actuelle)				Ratios dette extérieure et service de la dette (% en 2001)		
	1980	1995	2000	2001	Ratio dette-PIB	Ratio dette-exportations	Ratio service de la dette-exportations
Botswana	786	5.007	4.244	3.780	28	188	
AFRIQUE DU NORD	51.281	99.533	84.473	79.583	39	117	15
Algérie	19.365	32.781	25.002	22.503	29	95	19
Libye	19.131	33.266	28.988	29.234	23	135	
Égypte
Tunisie	9.259	22.665	19.872	16.962	32	131	0
Mali	3.527	10.820	10.610	10.884	31	110	14
TOUTE L'AFRIQUE	111.893	335.046	298.387	281.165	51	156	14

Source: Indicateur de développement en Afrique, Banque mondiale

